



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 2 décembre 2024
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ordre du jour

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 2 décembre 2024.

10.02 Ouverture

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Mot de la mairesse et des élus

10.03 Questions

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Période de questions du public

10.04 Procès-verbal

CA Direction Performance Greffe et Services administratifs

Adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 4 novembre 2024.

10.05 Procès-verbal

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249864011

Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2024.

10.06 Correspondance / Dépôt de documents

CA Direction des services administratifs - 1249171008

Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

10.07 Autre sujet

CA Direction Performance_Greffe et Services administratifs

Offrir les condoléances du conseil à la famille de monsieur Antonio Maucieri, décédé à Montréal le 3 novembre dernier, à l'âge de 82 ans.

12 – Orientation

12.01 Programme / Programmation / Plan d'action / Concept

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247857003

Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en Suvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées

Projet : Programme du Budget participatif de Montréal

20 – Affaires contractuelles

20.01 Appel d'offres public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248544003

Adjuger à AECOM Consultants Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 358 693,26 \$, taxes incluses, le contrat de service professionnel en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement de la phase 2 au parc Pilon dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 71 738,65 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 45 990,00 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 476 421,91 \$. Appel d'offres 1149 / 7 soumissionnaires.

District(s) : Marie-Clara
Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie

20.02 Autres affaires contractuelles

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241689005

Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2025 pouvant accueillir au maximum 350 jeunes qui aura lieu du 30 juin au 15 août 2025 dans diverses installations de l'Arrondissement.

20.03 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249069005

Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1241689006

Accorder à huit (8) organismes des contributions financières totalisant la somme de 233 758 \$, pour la réalisation de leurs projets respectifs soit un montant de 8 008\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal, un montant de 16 500\$ au Cercle du 3 âge de Montréal-Nord, un montant de 20 686\$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, un montant de 31 500\$ pour le Club de natation de Montréal-Nord, un montant de 41 906\$ à la Coop de solidarité Multisports plus, un montant de 70 646\$ à l'organisme Évolu-Jeunes, un montant de 15 086\$ à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir et un montant de 29 426\$ pour Les Productions Qu'en dit Raton, le tout pour une durée de 2 ans (2025-2026) dans le cadre du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air et approuver les conventions à intervenir pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant

aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif

20.05 Subvention - Contribution financière

CA Bureau du directeur d'arrondissement - 1249161006

Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2025, et approuver le projet de convention à intervenir

Charte montréalaise des droits et responsabilités : Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation

20.06 Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs - 1243573028

Accorder des contributions financières totalisant la somme de 5050 \$ à divers organismes communautaires qui ont contribué grandement au bien-être des personnes vulnérables, des jeunes, des personnes âgées et autres citoyens tout au long de l'année 2024, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord Inc., 500 \$ à la Fondation Angelica, 500 \$ à la Fondation Beaulieu Blondin, 500 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 500 \$ à La Mission Bon Accueil, 500 \$ à Nos jeunes à Coeur, 300 \$ au Regroupement jeunesse en action, 250 \$ à Saint-Michel Vie sans Frontières, 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Gien, 200 \$ à Vision Charitable, Vicha et 500\$ à Un itinéraire pour tous, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'années 2024.

20.07 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249069006

Approuver le renouvellement de l'entente de financement du Pôle, en accordant à l'organisme une contribution financière de 536 250 \$ pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

20.08 Contrat de construction

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248109003

Modifier le financement du projet de la réfection de la toiture de l'aréna Rolland afin de tenir compte du financement d'un montant de 800 000\$ obtenu dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

20.09 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249716006

Modifier le calendrier de réalisation du projet Activités éducatives 5-12 ans de l'Institut Pacifique, financé dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Arrondissement à hauteur totale de 143 120,10\$ pour les années 2024 et 2025, afin de l'aligner au calendrier scolaire soit de décembre 2024 à juin 2025 pour la première année et de septembre 2025 à juin 2026 pour l'année subséquente.

20.10 Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social - 1249738011

Accorder une contribution financière totalisant 11 500 \$ aux organismes suivants: 2 600 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour leur activité "Ensemble fêtons Noël, qui aura lieu entre le 16 au 23 décembre 2024, 2 600 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 7 décembre 2024, 3 000 \$ à l'organisme les Fourchettes de l'Espoir pour l'activité "La caravane 2024 ", qui aura lieu le 24 décembre 2024, 700 \$ au Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 14 décembre 2024 et 2 600\$ à L'Organisme pour L'Intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI) qui aura lieu le 7 décembre 2024.

20.11 Contrat de construction

CE Direction des services administratifs - 1249171012

Modifier le financement du projet de la réfection du terrain de soccer au Parc Henri-Bourassa afin de tenir compte du financement d'un montant de 334 833,22\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des services administratifs - 1247606031

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

30.02 Budget - Autorisation de dépense

CA Direction des services administratifs - 1243573026

Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024.

40 – Réglementation

40.01 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987013

Adopter le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

40.02 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987012

Adopter le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

40.03 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987016

Adopter le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

40.04 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987015

Adopter le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

40.05 Règlement - Avis de motion

CA Direction des services administratifs - 1247987014

Adopter le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

40.06 Règlement - Avis de motion et adoption d'un projet de règlement

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1249069003

Adopter le Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

40.07 Règlement - Domaine public

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1248311009

Permettre l'occupation permanente sur le domaine public d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 1,2 m sur la rue d'Amos pour le bâtiment sis au 4680, rue d'Amos, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

40.08 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758003

Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

40.09 Règlement - Urbanisme

CA Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1247758004

Déposer le procès verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

District(s) : Ovide-Clermont

50 – Ressources humaines

50.01 Structure de service / Emploi / Poste

CA Direction des travaux publics - 1245579003

Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 16 novembre 2024 jusqu'au 30 avril 2025.

51 – Nomination / Désignation

51.01 Nomination / Désignation

CA Direction des services administratifs - 1249171006

Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

60 – Information

60.01 Information

CA Direction des services administratifs - 1249171007

Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Montréal, le 5 décembre 2024



Dossier # : 1249864011

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2024.

QUE soit déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2024.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249864011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 5 novembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité consultatif d'urbanisme a tenu sa dernière rencontre en visioconférence le 5 novembre 2024.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Il est opportun de déposer aux archives le procès-verbal de la rencontre.

JUSTIFICATION

S.O.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTRÉAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

S.O.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur de sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-11

Francis LAPORTE
agent de recherche en urbanisme

David ROSS
Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Katherine DUROCHER
c/d permis & inspections arrondissements



Dossier # : 1249171008

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

QUE soient déposés aux archives, conformément aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), les déclarations des intérêts pécuniaires de M. Jean-Marc Poirier, conseiller d'arrondissement pour le district Marie-Clarac et de M. Philippe Thermidor, conseiller d'arrondissement pour le district Ovide-Clermont.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:58

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249171008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu des articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2), tout membre du conseil doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, et par la suite à chaque année, dans les 60 jours qui suivent l'anniversaire de la proclamation de son élection, déposer au conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10322 Déposer la déclaration des intérêts pécuniaires des conseillers d'arrondissement.

DESCRIPTION

Tout conseiller d'arrondissement doit donc déposer au conseil d'arrondissement une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur les territoires de la Ville et de la Communauté métropolitaine de Montréal et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

JUSTIFICATION

Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, chapitre E-2.2

Art 357. Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie.

La déclaration mentionne notamment les emplois et les postes d'administrateur qu'occupe le membre du conseil ainsi que l'existence des emprunts qu'il a contractés auprès d'autres personnes ou organismes que des établissements financiers ou de prêts, qu'il a accordés à d'autres personnes que les membres de sa famille immédiate, et dont le solde, en principal et en intérêts, excède 2 000 \$.

La déclaration ne mentionne pas la valeur des intérêts y énumérés ni le degré de participation du membre du conseil dans des personnes morales, des sociétés ou des entreprises. Elle ne mentionne pas l'existence de sommes déposées dans un établissement financier, ni la possession d'obligations émises par un gouvernement, une municipalité ou un autre organisme public.

Pour l'application du deuxième alinéa, un membre de la famille immédiate du membre du conseil est son conjoint au sens de la Loi d'interprétation (chapitre I-16) ou un enfant à charge du membre du conseil ou de son conjoint. 1987, c. 57, a. 357; 1990, c. 85, a. 122; 1996, c. 2, a. 660; 2000, c. 56, a. 218; 2010, c. 42, a. 17.

Art 358. Chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux articles 357 et suivants de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-08

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

**Dossier # : 1247857003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

QUE soit approuvée la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:57**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247857003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 a) promouvoir la participation publique et, à cet effet, fournir aux citoyennes et aux citoyens des informations utiles, énoncées dans un langage clair, et soutenir des pratiques de communication appropriées
Projet :	Programme du Budget participatif de Montréal
Objet :	Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 3e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord et confirmer son engagement à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

CONTENU

CONTEXTE

En 2021, la Ville a lancé la première édition d'une démarche de budget participatif à l'échelle de Montréal, permettant à la population d'influencer l'affectation d'une partie du budget municipal. À cette occasion, les Montréalaises et Montréalais ont pu, d'abord, proposer des idées, puis voter pour choisir les projets à réaliser. En 2022, la Ville et les arrondissements concernés ont amorcé la planification et la réalisation des douze projets lauréats issus de cette première édition.

Forte de cette expérience, la Ville de Montréal a renouvelé l'exercice pour une deuxième édition et réservé à son Programme décennal d'immobilisations (PDI) une somme totale de 30 millions de dollars pour la réalisation de nouveaux projets issus d'idées citoyennes. De cette somme, il est prévu qu'au moins cinq millions de dollars soient attribués à des projets répondant aux besoins des jeunes de 30 ans et moins.

Du 13 octobre au 4 décembre 2022, la population montréalaise a ainsi été invitée à déposer des idées d'aménagements ou d'équipements municipaux qui répondent à l'un ou l'autre des trois thèmes identifiés pour cette édition, soit la jeunesse, l'équité et la sécurité.

À partir de janvier 2023, un travail d'analyse des 666 idées reçues s'est amorcé, selon les étapes suivantes:

1. Analyse de recevabilité basée sur les cinq principaux critères d'admissibilité inscrits à la Charte du budget participatif de Montréal
 - Contribuer à la transition écologique et sociale de Montréal en s'inscrivant dans au moins l'un des trois thèmes identifiés plus haut;

- Viser l'intérêt collectif;
 - Représenter une dépense en investissement;
 - Être réalisable par la Ville, sur le domaine public ou sur une propriété de la Ville;
 - Pouvoir donner lieu à un projet d'envergure.
2. Priorisation, fusion, bonification et développement des idées en projets par des comités mixtes formés de représentantes et représentants de la société civile montréalaise et du personnel des 19 arrondissements.
 3. Analyse de faisabilité technique et réglementaire et évaluation des coûts, par les unités d'affaires de la Ville, des 56 projets développés à partir des idées citoyennes.

La prochaine étape étant le vote du public sur les projets, le présent dossier décisionnel vise à approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen de la 2^e édition du budget participatif de Montréal susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement et à confirmer l'engagement du conseil à réaliser ceux qui relèvent, en tout ou en partie, de sa compétence et qui seront désignés lauréats à l'issue de ce vote, sous réserve de disponibilité des crédits.

En rappel : en donnant à la population le pouvoir de décider de l'affectation de l'enveloppe de 30 M\$ réservée au budget participatif cette année, et tel qu'énoncé dans la Charte du budget participatif de Montréal (2^e édition), la Ville s'est engagée à :

- désigner comme lauréats les projets ayant obtenu le plus de voix et entrant dans l'enveloppe réservée;
- débiter leur réalisation dans les deux ans suivant leur dévoilement, à les mettre en œuvre jusqu'à épuisement de l'enveloppe et à informer le public de leur état d'avancement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM23 0754 – 13 juin 2023 – Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 135 000 000 \$ afin de financer les projets d'immobilisation municipaux réalisés dans le cadre du budget participatif de Montréal;

CM22 1379 – 15 décembre 2022 – Adoption du programme décennal d'immobilisations 2023-2032 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);

CM22 0005 – 20 janvier 2022 – Adoption du Programme décennal d'immobilisations 2022-2031 de la Ville de Montréal (volet ville centrale);

CA21 10 114 – 10 mai 2021 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord dans la cadre de la 1^{ère} édition du budget participatif.

CA23 10 239 – 5 septembre 2023 – Approuver la liste des projets à inscrire sur le bulletin de vote citoyen qui sont susceptibles d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord dans la cadre de la 2^e édition du budget participatif.

DESCRIPTION

Au terme de l'analyse de faisabilité technique et réglementaire, de l'analyse de capacité interne de mise en œuvre et de l'évaluation des coûts réalisés par l'arrondissement, les projets ci-dessous ont été retenus pour inscription sur le bulletin de vote citoyen de la 3^e édition du budget participatif de Montréal :

À noter : Les contenus descriptifs ci-bas ne sont pas les contenus finaux qui se retrouveront sur le bulletin de vote. Ils pourraient être modifiés dans un but de synthèse et d'harmonisation des contenus.

Voici la liste des projets et de l'évaluation des coûts

Liste des projets	Évaluation des coûts
Parc Henri Bourassa: un espace zen	5 000 000\$
Ville nourricière	500 000\$
Créer des espaces de sollicitation sécuritaire et accessible avec et pour les filles, les femmes, les personnes de la diversité de genre	100 000\$
Accès AQUA	300 000\$
À qui la rue: aménagement de rues-écoles	800 000\$
Les fesses au chaud ! Installation de toilettes accessibles dans les lieux publics	450 000\$
Prochaine station : abris-vélos! Installation de supports à vélos sécurisés	1 250 000\$
Verdir des milieux insolites en ville !	1 700 000\$
Jardins communautaires et collectifs rassembleurs	800 000\$
	10 900 000\$

JUSTIFICATION

Il est essentiel que le conseil d'arrondissement donne un accord formel quant aux projets se réalisant sur son territoire ou relevant en tout ou en partie de sa compétence qu'il souhaite voir inscrire sur le bulletin de vote citoyen.

Cet engagement des instances compétentes est nécessaire en amont du vote citoyen afin d'assurer notamment une crédibilité au processus démocratique. Cet engagement se veut un signal fort à la population quant à la volonté de la Ville de Montréal de déployer les efforts nécessaires pour que les projets qu'elle choisit lors du vote voient le jour. La Ville doit donc être en accord avec les projets soumis et s'engager à les réaliser. Également, cet engagement est nécessaire puisque les unités d'affaires associées devront prendre en charge la mise en œuvre des projets lauréats (planification, conception, réalisation, entretien, etc.), et assumer tout impact que cette mise en œuvre pourrait avoir sur leur budget de fonctionnement.

Il est à noter que deux instances décisionnelles peuvent convenir d'un échange de services ayant pour effet de permettre à l'instance qui n'est pas compétente de réaliser le projet à la place de l'autre. La réalisation des projets (ou portions de projets) relevant de la compétence du conseil de la ville pourra donc être confiée dans un deuxième temps à certains arrondissements selon le ou les projets lauréats concernés, en conformité des ententes de services convenues.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Hiver 2025 : vote citoyen

À la suite du vote : confirmation, par le comité exécutif de la Ville de Montréal, des projets

lauréats, annonce publique et amorce de leur réalisation par les unités d'affaires concernées*

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Fannie PILON-MILLETTE, Service de la concertation des arrondissements et de l'expérience citoyenne

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-04

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur



Dossier # : 1248544003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adjuger à AECOM Consultants Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 358 693,26 \$, taxes incluses, le contrat de service professionnel en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement de la phase 2 au parc Pilon dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 71 738,65 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 45 990,00 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 476 421,91 \$. Appel d'offres 1149 / 7 soumissionnaires.

QUE soit adjugé à AECOM Consultants Inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 358 693,26 \$, taxes incluses, le contrat 1149 de service professionnel en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement de la phase 2 au parc Pilon dans l'arrondissement de Montréal-Nord;

QUE soit autorisée une dépense de 71 738,65 \$, taxes incluses, pour les contingences;

QUE soit autorisée une dépense de 45 990,00 \$, taxes incluses, pour les incidences;

QUE soit autorisée une dépense totale de 476 421,91 \$, taxes incluses;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:57

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248544003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Projet :	-
Objet :	Adjuger à AECOM Consultants Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 358 693,26 \$, taxes incluses, le contrat de service professionnel en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement de la phase 2 au parc Pilon dans l'arrondissement de Montréal-Nord, autoriser une dépense de 71 738,65 \$, taxes incluses, pour les contingences et une dépense de 45 990,00 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 476 421,91 \$. Appel d'offres 1149 / 7 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

En 2023, un plan d'ensemble a été créé pour le réaménagement des deux (2) cadrans sud à l'angle des boulevards Pie-IX et Henri-Bourassa. Les travaux ont été divisés en trois (3) phases d'aménagement, à réaliser entre 2024 et 2028. La phase 1 des travaux a déjà été planifiée et sera réalisée à l'été 2024 et 2025. L'objectif du présent mandat est la réalisation des travaux prévus à la phase 2 du plan d'ensemble, dont l'arrondissement souhaite débiter les travaux au printemps 2026.

L'objectif principal de l'Adjudicataire est d'agir à titre de professionnel pour l'ensemble des services requis en architecture de paysage et en ingénierie (civil et électrique) pour le développement conceptuel de la phase 2 des travaux, la préparation des documents d'appel d'offres pour l'achat des équipements, la préparation des documents d'appel d'offres pour la réalisation des travaux, la surveillance partielle des travaux et la mise en service du Projet.

Le but de ce contrat est de concrétiser par des solutions réalistes les travaux prévus à la phase 2 du plan d'ensemble déjà réalisé, en tenant compte des contraintes physiques, des enjeux et problématiques soulevés et de la limite budgétaire du projet. L'Adjudicataire devra conseiller le Donneur d'ordre et orienter les prises de décisions quant à la proposition finale, de manière à maximiser la fonctionnalité du lieu, la faisabilité technique et le respect du budget.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1238544009 – 11 septembre 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 74 534,00 \$, taxes incluses, auprès de Turquoise Design Inc., pour les services professionnels de l'aménagement de la phase 1 des travaux au parc Pilon à l'arrondissement de Montréal-Nord.

D1238544003 – 2 juin 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 50 416,54 \$, taxes incluses, et une contingence de 11 497,50 \$, taxes incluses, pour un total de 61 914,04 \$, taxes incluses, auprès de Lasalle NHC Inc., pour les services professionnels en ingénierie civile pour la gestion des eaux de surfaces dans l'aménagement du parc Pilon à l'arrondissement Montréal-Nord.

D1238544002 – 16 mai 2023 - QUE soit autorisé une dépense de 51 163,88 \$, taxes incluses, et une contingence de 14 946,75 \$, taxes incluses, pour un total de 66 110,63 \$, taxes incluses, auprès de 9400-0700 Québec inc. (Hurbain), pour le plan d'ensemble du parc Pilon à l'arrondissement Montréal-Nord.

D1228544011 – 14 décembre 2022 - QUE soit autorisé une dépense de 9 198,00 \$, taxes incluses, et une contingence de 2 299,50 \$, taxes incluses, pour un total de 11 497,50 \$, taxes incluses, auprès de Techni-Arp, pour le relevé d'arpentage du parc Pilon de l'arrondissement Montréal-Nord.

DESCRIPTION

La phase 2 de l'aménagement du parc Pilon doit développer les aires de vie du parc en fonction de la proposition du plan d'ensemble et de la programmation entérinée. Elle permettra de concrétiser le concept du lieu de destination pour les citoyens, en offrant des espaces entièrement inclusifs, accessibles et rassembleurs. Le plan d'ensemble propose trois (3) grandes stratégies d'aménagement qui devront être conservées pour la planification des travaux de la phase 2 :

- L'organisation de la programmation dont les activités intensives sont au centre du parc et laissent place à de grands espaces verts libres;
- La stratégie de mobilité et de hiérarchisation des entrées de parc, à la fois pour faciliter la circulation de transit et pour pénétrer à l'intérieur des espaces programmés;
- La stratégie de drainage et de rétention du parc.

De plus, de nouvelles demandes ont été formulées depuis le dessin du plan d'ensemble et devront être ajoutées au concept du présent mandat. Sans s'y limiter, les principaux travaux à ajouter sont les suivants :

- Évaluer l'intégration d'un bâtiment sanitaire, incluant deux (2) salles de toilette et un vestiaire chauffés pour desservir minimalement les utilisateurs de la patinoire en hiver et de l'aire de jeux d'eau en été (réalisation à prévoir dans une phase ultérieure);
- Ajout d'une piste cyclable intégrée au sentier multifonctionnel reliant le boulevard Henri-Bourassa à la piste cyclable Amos;
- Évaluer l'agrandissement de l'espace événementiel pour l'accueil de spectacle à très grand développement pour environ 5 000 à 10 000 personnes.

L'adjudicataire devra s'arrimer aux travaux de la phase 1 prévus en 2024 et 2025, dont les travaux de la phase 2 devront être une continuité logique de la stratégie d'ensemble. Elle devra aussi tenir compte de la conservation et préservation des aménagements existants à conserver.

Pour mener à bien les objectifs du mandat, l'Adjudicataire devra :

- Prendre en charge la fourniture des services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie (civil et électrique);
- Posséder la capacité de production pour réaliser efficacement le mandat sans compromettre l'échéancier et la qualité du projet;
- Préparer des documents d'appel d'offres cohérents, clairs et complets pour la réalisation des travaux et l'achat des équipements à installer par l'Entrepreneur (2 appels d'offres distincts);
- Agir à titre de Coordonnateur et de Chargé de projet dans la gestion de tous les intervenants internes et externes pour mener à bien le Projet;
- Prendre en charge les étapes de Planification, Concept, rédaction des documents d'appel d'offres, surveillance partielle des travaux et Mise en service du Projet.

À terme, l'Adjudicataire devra avoir conceptualisé et planifier un projet d'aménagement paysager de manière à :

- Favoriser des interventions pérennes;
- Identifier une stratégie de drainage optimale;
- Renouveler et mettre aux normes le système éclairage et d'électricité selon les critères normatifs de la Ville de Montréal;
- Créer des aménagements permettant un entretien différencié et une gestion efficiente;
- Créer des aménagements fonctionnels et adaptés aux usages pour les utilisateurs et les organisateurs de la Ville de Montréal.

JUSTIFICATION

L'arrondissement a préparé un cahier des charges pour un appel d'offres public publié sur SEAO, afin de permettre à un plus grand nombre de firmes possibles de répondre à cette dernière. La période de l'appel d'offres publiques 1149 s'est déroulée du 12 septembre au 15 octobre 2024.

Il y a eu treize (13) preneurs du cahier de charges. De ce nombre, sept (7) ont déposé une offre, soit 53% des preneurs.

La recommandation d'octroi du contrat est attribuée par un système de pondération et d'évaluation des offres à deux (2) enveloppes et est obligatoire pour les appels d'offres publics de services professionnels pour les montants de 133 800 \$ et plus. Les enveloppes contenant les prix des soumissionnaires n'ont été ouvertes qu'après la fin des évaluations des propositions techniques qui a eu lieu le 17 octobre 2024. Une note de 70 % est nécessaire aux soumissionnaires pour permettre l'ouverture de la deuxième (2^e) enveloppe, qui contient la proposition de prix. Les résultats obtenus après évaluation des offres et après ouverture des enveloppes de prix sont présentés dans le tableau suivant :

SOUSSIONS CONFORMES	NOTE INTÉRIM	NOTE FINALE	PRIX DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (PRÉCISER) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
AECOM Consultants Inc.	71,17%	2,68	358 693,26 \$		358 693,26 \$
Vlan Paysages Inc.	84,67%	1,79	612 701,78 \$		612 701,78 \$
WAA MONTREAL INC.	86,50%	1,69	659 416,12 \$		659 416,12 \$
turquoise design inc.	73,17%	1,33	738 360,48 \$		738 360,48 \$
Lemay + Équipe Laurence	85,67%	1,07	1 032 475,50 \$		1 032 475,50 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (\$) VOICI LA FORMULE : (2e meilleure note finale – adjudicataire)					254 008,52 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2 ^e note finale et l'adjudicataire (%) VOICI LA FORMULE : [(2e meilleure note finale – adjudicataire)/adjudicataire] x 100]					71%
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions					680 329,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse] x 100]					66%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)					673 782,24 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse] x 100]					187,84%

Selon l'évaluation des propositions techniques par le comité de sélection, cinq (5) firmes ont été jugées conformes et ont obtenu un pointage supérieur à 70%. Le pointage final a été attribué à la firme ayant proposé le prix le plus bas.

Le plus bas soumissionnaire est la firme AECOM Consultants Inc. Vous trouverez en pièces jointes la liste des firmes qui se sont procuré les documents d'appel d'offres, le procès-verbal d'ouverture des soumissions, l'offre technique et la proposition de prix du plus bas soumissionnaire.

Le coût soumis par la firme AECOM Consultants Inc. a un écart d'environ 70% avec la moyenne des soumissions et du deuxième (2^e) plus bas soumissionnaire conforme. De plus, le coût proposé représente environ 3.5% de la valeur des travaux, ce qui est en dessous du pourcentage habituel pour des honoraires professionnels et du barème suggéré par l'Association des Architectes Paysagistes du Québec (A.A.P.Q.), qui est estimé entre 6.5% et 8.5% de la valeur des travaux.

Selon la recommandation du Service des affaires juridiques de la Ville de Montréal, la firme a

été sondée pour vérifier la bonne compréhension du mandat et des services attendus au devis. Les réponses fournies ont permis de déterminer leur bonne compréhension et l'application de méthodes permettant d'arriver à un résultat efficient pour l'élaboration du mandat. Les méthodes et l'équipe de travail proposées expliquent en partie l'écart de prix notable entre le plus bas soumissionnaire et la moyenne des soumissions.

L'analyse administrative a démontré qu'AECOM Consultants Inc. a fourni la totalité des documents nécessaires à l'octroi du mandat. Le détail de l'analyse est inscrit dans l'intervention du Service de l'approvisionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Compte tenu de la note de passage attribué par le comité de sélection, le prix soumis et la conformité administrative, l'équipe des Études techniques recommande de retenir les services d'AECOM Consultants Inc., qui est le plus bas soumissionnaire conforme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de ce contrat est de 358 693,26 \$ taxes incluses, ou 327 534,76 \$ net de ristournes, incluant un montant de 71 738,65 \$ taxes incluses pour les contingences et de 45 990,00 \$ taxes incluses pour les incidences. La dépense totale de 476 421,91 \$ se répartie comme suit :

Un montant de 430 431,91\$ taxes incluses, représentant le contrat et les contingences, sera financé par le surplus de l'arrondissement;

Le solde soit 45 990,00\$ taxes incluses , représentant les incidences, sera financé par le règlement d'emprunt "RGCA22-10-0004 programme de réaménagement des parcs " prévu au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le contrat de services professionnels en architecture de paysage et en ingénierie pour l'aménagement de la phase 2 au parc Pilon dans l'arrondissement de Montréal-Nord contribuent à l'atteinte de quatre (4) objectifs de Montréal 2030, contribuent à la diminution des vulnérabilités climatiques et atteignent les engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle. La grille en pièce jointe détail comment le projet y contribue.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une évaluation de risque du contrat a été réalisée conformément aux articles 5.2 et 5.3 de l'encadrement administratif C-OG-APP-D-21-001, pour déterminer si le contrat devrait faire l'objet d'une évaluation de rendement. Les critères d'évaluation sont les suivants :

- Complexité du processus de réalisation;
- Impacts économiques;
- Historique des non-conformités;
- Nouvelle technologie;
- Impact sur le citoyen;
- Performance de l'adjudicataire.

Le score du résultat de l'évaluation est supérieur à 30 points, ce qui représente un risque significatif, notamment quant à la complexité de réalisation, l'historique des non-conformités, la mise en application de nouvelles technologies et l'impact budgétaire potentiel sur le PDI. Ce contrat doit donc faire l'objet d'un suivi et d'évaluation de rendement. En cas de rendement insatisfaisant, l'Adjudicataire pourrait éventuellement être inscrit sur la LFRI (Liste des firmes à rendement insatisfaisant).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un article est à paraître dans l'Info-Nord en collaboration avec le département des relations aux citoyens et une stratégie de communication est actuellement en développement par le biais de la plateforme Réalisons Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du concept final : Mai 2025;

- Octroi du contrat de fourniture des équipements : Juillet 2025;
- Octroi du contrat de réalisation des travaux : Décembre 2025;
- Début de la réalisation des travaux : Mai 2026;
- Fin théorique du mandat : Décembre 2027.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme selon le modèle d'attribution à deux (2) enveloppes. Le présent appel d'offres respecte la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Ahmed YASMI)

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Andree BERTRAND
Architecte paysagiste

ENDOSSÉ PAR

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

Le : 2024-10-16

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Katherine DUROCHER

c/d permis & inspections arrondissements



Dossier # : 1241689005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2025 pouvant accueillir au maximum 350 jeunes qui aura lieu du 30 juin au 15 août 2025 dans diverses installations de l'Arrondissement.

Il est recommandé

QUE soit octroyé un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2025 pouvant accueillir au maximum 350 jeunes qui aura lieu du 30 juin au 15 août 2025 dans diverses installations de l'Arrondissement. .

et QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:56

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1241689005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir, et ce, pour l'organisation du camp de jour 2025 pouvant accueillir au maximum 350 jeunes qui aura lieu du 30 juin au 15 août 2025 dans diverses installations de l'Arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de l'entente 2016-1002 intervenue en 2016 entre la Ville de Montréal et le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP), les arrondissements ont dorénavant la possibilité d'attribuer par contrat ou sous contrat, les activités de sports et de loisirs qui se déroulent pendant la période estivale et les congés scolaires (semaine de la relâche).

Depuis 2017, des organismes de l'arrondissement de Montréal-Nord se partageait l'offre de services en camps de jour pour la saison estivale. Pour les années 2020, 2021, 2022, 2023 et 2024, l'arrondissement a convenu d'accorder une convention de services de gré à gré à un organisme à but non lucratif (OBNL), Les Fourchettes de l'espoir, pour la planification et l'organisation des camps de jour pour l'été. Rappelons que l'arrondissement de Montréal-Nord offre ce service depuis plus de 30 ans, et ce, à un coût réduit pour rejoindre toutes les familles, notamment celles à revenu modeste.

Pour l'année 2025, l'arrondissement va octroyer un contrat gré à gré, pour un (1) an au montant de 256 600 \$ (taxes incluses) à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir au maximum 350 jeunes incluant les 2 groupes de 10 jeunes âgés de 4-5 ans, les 20 jeunes ayant des besoins particuliers et la clientèle régulière des 6 à 12 ans, Le camp de jour aura lieu du 30 juin au 15 août 2025 dans diverses installations de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA23 10 342 Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant maximum de 256 600 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir au maximum 400 jeunes âgés de 6 à 12 ans, 2 groupes de 10 jeunes âgés de 4-5 ans et 20 jeunes ayant des besoins particuliers, du mardi 2 juillet au 16 août 2024, et ce, pour une durée d'une année

Résolution CA23 10 049 Octroyer un contrat de services de gré à gré, au montant de 244 240 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour réguliers pouvant accueillir 360 enfants de 5 à 12 ans et l'intégration de 20 jeunes

ayant des besoins particuliers, du 2 juillet au 18 août 2023, et ce, pour une durée d'une année.

Résolution CA23 10 017 Rejeter la soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 1121 pour services professionnels afin de réaliser les camps de jour de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Résolution CA2210 058 Octroyer un contrat de services d'un montant de 244 240 \$, taxes incluses, à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 520 enfants de 5 à 12 ans durant l'été 2022, soit du 5 juillet au 19 août 2022, et approuver le projet de contrat à intervenir.

Résolution: CA20 10 038: Octroyer un contrat de services à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour un montant de 488 480 \$, taxes incluses, pour l'organisation des camps de jour pouvant accueillir 520 enfants de 5 à 12 ans durant les étés 2020 et 2021 et approuver le projet de convention à intervenir.

Résolution: CA17 10 091: Approuver un projet d'addenda à la convention intervenue entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Les Fourchettes de l'espoir pour l'organisation de camps de jour pouvant accueillir 260 enfants de 5 à 12 ans notamment en ce qui concerne l'évaluation annuelle et la durée de l'entente soit pour une période de trois ans (2017 à 2019). Monsieur Jean-Marc Gibeau déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter (M. Gibeau a des relations d'affaires avec l'organisme).

Résolution: CA18 10 074: Accorder une contribution financière de 227 200 \$ à l'organisme Les Fourchettes de l'Espoir pour l'animation d'un camp de jour pouvant accueillir 260 enfants pour l'été 2018 et 2019 soit une somme de 113 600 \$ pour chaque année et approuver le projet d'addenda à la convention intervenue entre la ville de Montréal et l'organisme. M. Jean-Marc Poirier déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter (M. Poirier a des relations d'affaires avec l'organisme).

DESCRIPTION

L'organisme *Les Fourchettes de l'Espoir* offrira un camp de jour régulier s'adressant à des enfants de 4 à 12 ans (maximum de 350 jeunes) et ce, sur plusieurs sites répartis à travers l'arrondissement. Il y aura vingt 20 places réservées (3 semaines 10 jeunes et un autre 3 semaines 10 autres jeunes) à des enfants nécessitant un encadrement d'un (1) animateur par enfant. De plus, l'organisme offrira 20 places (2 groupes de 10 places) pour les 4-5 ans. Pour l'été 2025, le camp se déroulera sur sept (7) semaines, soit du mardi 30 juin au vendredi 17 août 2025. Un service de garde sera également offert. La tenue du camps de jour permet aux jeunes de découvrir les attraits récréotouristiques de la grande région métropolitaine et ses environs. Le tarif d'inscription pour les camps de jour sera de 60 \$ par enfant par semaine et le service de garde de 45 \$ par enfant par semaine. Les Fourchettes de l'espoir offre un camp de jour régulier s'adressant plus spécifiquement à des usagers provenant de familles à revenu faible et modeste. À cet effet, l'organisme a accepté de prendre en charge l'organisation du camp de jour régulier de l'arrondissement. Cela permettra aux jeunes des différents secteurs de l'arrondissement de vivre des expériences des plus enrichissantes lors de la période estivale. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux feront alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et sont encadrées de façon sécuritaire en tout temps.

JUSTIFICATION

Tout en maintenant une offre de service similaire aux années antérieures à un prix tout aussi abordable, l'impartition des camps de jour de l'arrondissement permet de dégager des ressources pour mieux répondre aux besoins de la population de Montréal-Nord en matière de culture, de sports, de loisirs et de développement social.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un montant jusqu'à concurrence de 256 600\$ pour l'année 2025, sera attribué à l'organisme Les Fourchette de l'espoir par l'arrondissement de Montréal-Nord.
La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'Arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Il est aussi en adéquation avec le volet Montréal active du Plan nature et sports du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports, soit d'inciter à une vie active et sportive.

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement,

Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins:

Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'offre de service offerte par l'organisme partenaire de l'arrondissement se déroule dans différents établissements scolaires et installations appartenant à l'arrondissement. S'il y a absence ou retard dans la décision de l'arrondissement dans ce dossier, l'organisme se verra dans l'obligation de majorer le tarif des inscriptions ou de supprimer des activités, ce qui aurait des impacts significatifs sur la clientèle des camps de jour.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Plusieurs moyens de communication sont utilisés afin de faire connaître les camps de jour à la population de l'arrondissement: distribution de feuillets publicitaires dans les écoles primaires du quartier et le programme des activités estivales et les médias sociaux de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Rencontre de préparation avec l'organisme;

Rencontre avec le CIUSSS pour les enfants aux besoins particuliers;

Lien avec la table de la petite enfance pour les jeunes 4-5 ans;

Versement de l'octroi;

Inscriptions aux camps de jour;

Tournée des installations où les camps de jour auront lieux;

Camp de jour;

Évaluation de l'offre de service offert aux citoyens;
Évaluation du programme assujetti à la présente convention;
Bilan de l'été.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VALASTRO
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2024-11-11

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements

**Dossier # : 1249069005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

QUE soit

- octroyée une contribution financière de 70 000 \$ à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2025 pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale;
- approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution financière;
- autorisé Monsieur M. Marc-Aurèle Aplogan, Secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement de Montréal-Nord, à signer la convention pour et au nom de la Ville;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:56**Signataire :**

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249069005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le 27 juin 2023, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté une résolution autorisant la constitution de la nouvelle Société de développement commercial Montréal-Nord (SDC Montréal-Nord), plus couramment citée sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

Après une première année d'activité marquée par des réalisations significatives, la SDC Montréal-Nord a tenue son assemblée générale de budget le 24 septembre 2024 et a adopté son budget de l'année 2025 lors de cette assemblée.

L'Arrondissement peut, en vertu des articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, soutenir financièrement tout organisme sans but lucratif qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social ou pour l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels.

Chaque année, les sociétés de développement commercial (SDC) soumettent à leurs arrondissements respectifs une demande d'aide financière pour soutenir leur mission de revitalisation commerciale. Dans ce cadre, la SDC Montréal-Nord sollicite auprès de l'arrondissement une contribution financière de fonctionnement d'un montant de 70 000 \$ pour la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Un engagement du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord est donc requis afin que la SDC Montréal-Nord puisse inclure cette contribution à son budget 2025.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 344 – 1239069015 – 04 décembre 2023 : Octroyer un soutien financier d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2024 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

La présence d'une Société de développement commercial (SDC) au sein d'un territoire, permet une meilleure prise en charge du développement local par les commerçants du milieu. En effet, une SDC œuvre à favoriser l'adéquation entre l'offre et la demande commerciale afin de mieux répondre aux besoins des citoyens de l'arrondissement au sein duquel elle se

trouve. Dans ce cadre, elle peut bénéficier d'une contribution financière de l'arrondissement dans lequel elle se situe, afin de réaliser une variété d'activités visant à promouvoir le développement économique et l'offre commerciale de proximité. Cette contribution peut notamment servir à supporter les dépenses liées aux paiements des salaires et avantages accessoires du personnel temporaire ou permanent de la SDC. Elle peut aussi servir aux dépenses liées aux frais de location d'un local ou à l'achat du matériel nécessaire pour exercer ses activités de permanence.

Sur résolution du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord, une demande de soutien financier au montant de 70 000 \$ pour l'année 2025 a été soumise à l'arrondissement afin de compléter la constitution d'un budget conséquent pour l'année 2025. Cette contribution servira à couvrir une partie des frais de fonctionnement de l'organisme.

Les objectifs de la SDC Montréal-Nord sont à des fins purement sociales et de développement économique local et sont les suivants :

- Promouvoir le développement économique de son district commercial;
- Promouvoir le développement et la pérennité de la SDC;
- Mettre en valeur les traits distinctifs de son territoire d'intervention et faire valoir les avantages d'y faire affaires;
- Mettre sur pied des événements promotionnels et d'animation et des formations au profit de ses membres;
- Recevoir et administrer des contributions qui lui sont destinées;
- Promouvoir les intérêts des membres auprès des instances gouvernementales, des organismes et autres interlocuteurs ou partenaires auxquels elle pourrait avoir à faire affaires.

L'arrondissement peut donc, en vertu des articles 137 et 141 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, soutenir financièrement l'organisme. Et en accordant la contribution financière demandée par la SDC Montréal-Nord, les principales obligations de cette dernière vis-à-vis de l'arrondissement sont les suivantes :

- Soumettre à l'arrondissement au plus tard le 31 mars 2025 un plan d'action détaillant les projets et actions prévus par la SDC pour l'année 2025;
- Soumettre un rapport financier établissant la réelle affectation de cette contribution dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier;
- Soumettre à l'arrondissement son rapport d'activités annuel dans les quatre-vingt-dix (90) jours de la clôture de son exercice financier.

JUSTIFICATION

Le rôle d'une Société de développement commerciale (SDC) dans la mobilisation des commerçants et la coordination des actions de revitalisation commerciale sur son territoire d'intervention est essentiel.

Pour un arrondissement, une SDC est un acteur important pour maintenir des contacts constants avec les commerçants, ainsi que pour déployer rapidement et de manière flexible des initiatives de proximité visant la vitalité commerciale de ses artères.

La contribution financière de l'arrondissement permettra à la SDC Montréal-Nord de bénéficier d'un soutien administratif pour mener à bien ses projets. En effet, la présence d'une organisation structurée, supportée par une permanence, contribue à une meilleure prise en charge du développement local.

De plus, cette contribution permettra à la SDC de couvrir en partie les dépenses liées au paiement des salaires et avantages sociaux du personnel temporaire et/ou permanent de la SDC, ainsi qu'aux frais éventuels de location et d'occupation d'un local.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances de la Ville de Montréal transmettra au début de l'année 2025, un compte personnalisé à chaque membre de la SDC Montréal-Nord indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2025.

Le budget de la SDC Montréal-Nord prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 70 000 \$.

Cette contribution financière d'un montant total de 70 000 \$ sera financée par le budget de fonctionnement de l'année 2025, car elle provient du versement de 427 500 \$ (GDD 1211959004) qui était prévu d'être financé par ce budget.

Le versement à l'organisme se fera comme suit : 70 000 \$ versés en un seul versement dans les premiers jours suivant la date d'entrée en vigueur du projet, soit le 1er janvier 2025.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de ne pas octroyer cette contribution financière pourrait compromettre les activités de la SDC Montréal-Nord.

En effet, l'insuffisance de ressources financières suffisantes pour soutenir la SDC Montréal-Nord nuirait considérablement à la réalisation des initiatives de développement commerciale prévue lors de sa création et compromettrait sa pérennité vu qu'elle est nouvelle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 1^{er} janvier 2025 : Entrée en vigueur du Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

- Janvier 2025 : Versement de la contribution financière de l'arrondissement à la SDC Montréal-Nord.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-11

Katherine DUROCHER
c/d permis & inspections arrondissements



Dossier # : 1241689006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder à huit (8) organismes des contributions financières totalisant la somme de 233 758 \$, pour la réalisation de leurs projets respectifs soit un montant de 8 008\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal, un montant de 16 500\$ au Cercle du 3 âge de Montréal-Nord, un montant de 20 686\$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, un montant de 31 500\$ pour le Club de natation de Montréal-Nord, un montant de 41 906\$ à la Coop de solidarité Multisports plus, un montant de 70 646\$ à l'organisme Évolu-Jeunes, un montant de 15 086\$ à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir et un montant de 29 426\$ pour Les Productions Qu'en dit Raton, le tout pour une durée de 2 ans (2025-2026) dans le cadre du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air et approuver les conventions à intervenir pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

QUE soient approuvés les 8 projets de convention entre l'arrondissement de Montréal-Nord et les organismes « Artiste en arts visuels du Nord de Montréal », « Cercle du 3 âge de Montréal-Nord », « Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord », « Club de natation de Montréal-Nord », « Coop de solidarité Multisports plus », « Évolu-Jeunes », « Les Fourchettes de l'espoir » et « Les Productions Qu'en dit Raton » pour une durée de 2 ans (2025-2026);

QUE soient octroyées des contributions financières totalisant 233 758 \$;

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:54

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1241689006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Accorder à huit (8) organismes des contributions financières totalisant la somme de 233 758 \$, pour la réalisation de leurs projets respectifs soit un montant de 8 008\$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal, un montant de 16 500\$ au Cercle du 3 âge de Montréal-Nord, un montant de 20 686\$ au Club de gymnastique Gymkhana de Montréal-Nord, un montant de 31 500\$ pour le Club de natation de Montréal-Nord, un montant de 41 906\$ à la Coop de solidarité Multisports plus, un montant de 70 646\$ à l'organisme Évolu-Jeunes, un montant de 15 086\$ à l'organisme Les Fourchettes de l'espoir et un montant de 29 426\$ pour Les Productions Qu'en dit Raton, le tout pour une durée de 2 ans (2025-2026) dans le cadre du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air et approuver les conventions à intervenir pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2026.

CONTENU

CONTEXTE

Les organismes locaux à but non lucratif prolongent la mission de l'Arrondissement à divers égards, en contribuant au déploiement de l'offre de services à la population. La nouvelle Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord adopté en septembre dernier énonce ces principes fondamentaux.

Dans le but d'améliorer le soutien financier offert aux organismes reconnus dans le cadre de cette nouvelle Politique, l'Arrondissement a choisi d'encadrer l'octroi des contributions financières par des programmes normés et structurés. C'est dans cet esprit, que le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord a été élaboré.

Administré par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, le nouveau programme définit des balises claires, objectives et uniformes pour favoriser un traitement impartial, inclusif et transparent des demandes de soutien financier.

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de

l'arrondissement de Montréal-Nord considère les OBNL qui offrent aux citoyens des activités de sport et de loisir comme étant des collaborateurs clés dans la réalisation de sa mission. Encadré par une convention, l'Arrondissement fournit aux OBNL différentes formes de soutien : contributions financières, incluant s'il y a lieu la mise à disposition d'installations et de matériel.

Les OBNL visés par le présent dossier décisionnel sont des partenaires expérimentés, bien implantés dans leur milieu et reconnus A ou B dans le cadre de la Politique de reconnaissance. Chacun d'eux a déposé une demande de soutien comportant une description du projet, un budget prévisionnel et une projection de programmation à réaliser sur deux ans (2025-2026), dans le cadre du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 130 : Adopter le nouveau Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord et autoriser son entrée en vigueur dès le 1er janvier 2025.

CA23 10 238 : Adopter la Politique de reconnaissance des organismes à but non lucratif et d'accès au soutien de l'arrondissement de Montréal-Nord.

DESCRIPTION

Le Programme de soutien financier vise à soutenir les organismes sans but lucratif à offrir des services en activités de loisirs et en activités de plein air aux citoyens de Montréal-Nord. Les organismes sans but lucratif doivent intervenir sur le territoire et adhérer aux orientations du Programme.

43 organismes reconnus par l'Arrondissement dans les catégories A et B ont été invités à déposer un projet. Chacun des organismes invités avait dans sa mission des dimensions liées au domaine du loisir. Suite à un comité d'analyse, 8 projets sont recommandés. Les projets qui ont été déposés et retenus dans le cadre du Programme sont identifiés dans le tableau de l'onglet "Aspects financiers".

Le suivi du projet fera l'objet d'une évaluation conjointe entre l'organisme et le représentant de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Des rencontres seront prévues afin d'évaluer le respect des obligations prévues à la convention, l'atteinte des objectifs fixés au plan d'action, la conformité avec le Programme et l'adéquation des ressources attribuées au projet.

La reddition de comptes se fait conformément aux dispositions de la convention signée entre les parties. Elle est à produire suivant la périodicité qui y est établie. Cette reddition de comptes comprend obligatoirement, mais sans s'y limiter, un bilan annuel des activités réalisées et des résultats du projet ainsi qu'un rapport d'utilisation de la contribution financière de l'Arrondissement, permettant de vérifier que les sommes versées ont été affectées aux fins auxquelles elles étaient destinées.

JUSTIFICATION

Afin de contribuer au développement collectif et de mieux répondre aux besoins de sa population, l'arrondissement de Montréal-Nord s'appuie sur la mise en commun de ressources et du savoir-faire de plusieurs acteurs, ainsi que la recherche de leur complémentarité. En signant des conventions avec des OBNL du milieu, l'Arrondissement exerce une compétence qui lui est attribuée par l'article 141 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, à savoir que le conseil d'arrondissement est responsable de l'organisation des loisirs et plein air et qu'il peut à cette fin soutenir financièrement des organismes dont le but est d'organiser et de favoriser l'activité physique ou culturelle.

La convention, à intervenir entre l'Arrondissement et chaque organisme partenaire, définit les

obligations des parties. Elle établit les modalités du versement de la contribution financière et, le cas échéant, encadre les conditions d'occupation des locaux et d'utilisation du matériel mis à leur disposition par l'Arrondissement pour permettre la réalisation de leurs activités au bénéfice des citoyens nord-montréalais. En contrepartie, elle précise les obligations de l'organisme en regard de son offre de service à la population dans le domaine sportif. L'Arrondissement optimise ainsi le partage de ressources tout en permettant de rendre compte de l'utilisation des fonds publics.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget octroyé dans le présent dossier décisionnel du Programme de soutien financier - Loisirs et plein air de Montréal-Nord pour les deux prochaines années totalise 233 758 \$, toutes taxes incluses, le cas échéant.

En 2025, un premier versement sera à effectué pour le 30 janvier (suivant la signature de la convention par les deux parties).

Les versements seront fait comme suit : un premier versement du montant annuel de 75 % est prévu en janvier de l'année courante et un second et dernier versement annuel de 25 % est versé dans les trente jours suivant la réception de la totalité de la reddition de comptes convenue dans la convention.

RÉSULTATS DES PROJETS ACCEPTÉS _ PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER - LOISIRS ET PLEIN AIR DE MONTRÉAL-NORD				
2025-2026				
	Nom de l'organisme	Volet du Programme visé par la demande de soutien financier	Objet du projet	Montant accordé annuellement
1	AAVNM	Volet 2 - Soutien en ressources humaines	Embauche de personnel	4 004 \$
2	Cercle du 3e âge	Volet 2 - Soutien en ressources humaines	Embauche de personnel	8 250 \$
3	Club de gymnastique Gymkhana de Montréal Nord	Volet 3 - Soutien en communication et marketing	Site web	10 343 \$
4	Club de Natation de Montréal-Nord	Volet 1 - Soutien au développement de l'offre de service	Offre d'activité	15 750 \$
5	Coop de solidarité Multisports plus	Volet 1 - Soutien au développement de l'offre de service	Offre d'activité	20 953 \$
6	Évolu-Jeunes	Volet 2 - Soutien en ressources humaines	Embauche de personnel	35 323 \$
7	Les Fourchettes de l'espoir	Volet 1 - Soutien au développement de l'offre de service	Offre d'activité	7 543 \$

8	Les Productions Qu'en dit Raton	Volet 2 - Soutien en ressources humaine	Embauche de personnel	14 713 \$
TOTAL ANNUEL			\$	116 879 \$

Les fonds requis sont disponibles au budget de fonctionnement 2025 et seront prévus aux budgets 2026 de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Montréal-Nord.

Des bons de commande seront émis pour chacune des années.

Les organismes soutenus doivent tenir compte du fait que la contribution de l'Arrondissement constitue un levier financier qui se veut complémentaire à d'autres sources de financement.

MONTRÉAL 2030

Le présent dossier décisionnel est en lien avec les priorités suivantes de la Stratégie 2030 de la Ville de Montréal :

Priorité #9 | Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire

Priorité #18 | Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire

Priorité #19 | Offrir à l'ensemble des Montréalaises et Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins

Également, le dossier est en concordance avec la planification stratégique de l'arrondissement, *Oser ensemble Montréal-Nord 2016-2025*, principalement sur l'axe d'intervention suivante :

Des services aux citoyens adaptés à leurs besoins : Orientation #1 | Une communauté engagée envers ses jeunes

Orientation #4 | L'accès à un mode de vie physiquement actif

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'accessibilité aux activités ont un impact direct sur la santé et les saines habitudes de vie des participants. L'approbation de conventions avec octroi de contributions financières aux OBNL identifiés au présent dossier décisionnel leur permettra de maintenir des services directs à la population par une programmation d'activités de loisirs et de plein air accessibles et de qualité, réparties sur le territoire de Montréal-Nord.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes qui bénéficient des gratuités de plateaux et des contributions financières en vertu de ce programme réalisent diverses activités au cours de l'année: événements spéciaux, compétitions, assemblées générales des membres, etc. La Programmation de Loisirs et plein air est diffusée dans tous les outils de l'arrondissement. Une grande visibilité leur est offerte. De plus, un plan de travail sera établi afin de soutenir et d'accompagner les organismes subventionnés dans la réalisation de leur mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de la convention par le greffier

- Octroi de la contribution financière tel que décrit à la convention
- Réalisation du projet par période de 12 mois (janvier à décembre)
- Bilan annuel de réalisation du projet
- Évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs du projet et du respect de la convention
- Mise à jour du projet pour l'année à venir (au besoin)
- Fin des deux années du projet : 31 décembre 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia VALASTRO
agent (e) de développement d'activités culturelles physiques et sportives

ENDOSSÉ PAR

Karine BOULAY
chef(fe) de division - sports, loisirs et développement social en arrondissement

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1249161006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2025, et approuver le projet de convention à intervenir

Il est recommandé :

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et de produits d'hygiène durables pour l'année 2025;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:54

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249161006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2025, et approuver le projet de convention à intervenir

CONTENU

CONTEXTE

L'utilisation de produits d'hygiène durables contribuent à réduire les répercussions des produits à usage unique. Plus précisément :

- la quantité importante de déchets à usage unique éliminés;
- la quantité d'eau utilisée et les gaz à effet de serre (GES) générés lors de leur production et leur mise en marché (ex. : transport des matières et du produit fini, fabrication, emballage, etc.);
- la quantité de matières premières extraites pour la fabrication des produits à usage unique;
- les difficultés liées au traitement des eaux usées et des rejets nocifs dans la nature (puisqu'ils sont chargés de différents plastiques, matières synthétiques et substances chimiques).

Couches lavables

Un enfant utilise 4 500 à 6 000 couches jetables durant ses premières années de vie. Les couches jetables sont le 3^e déchet le plus présent dans les sites d'enfouissement au Québec. Le temps de dégradation d'une couche jetable est estimé à 500 ans.

Produits d'hygiène féminine durables

Tout au long de sa vie, une femme utilisera entre 10 et 15 000 produits menstruels, ce qui équivaut à entre 100 et 150 kilogrammes de serviettes hygiéniques et de tampons. Le temps de dégradation de ces produits est estimé à 450 ans.

Produits d'hygiène personnelle durables

L'incontinence urinaire est une condition qui touche actuellement 3,3 millions de Canadiens, soit 16% des hommes et 33 % des femmes de plus de 40 ans. L'utilisation de produits

d'hygiène personnelle durables constitue une alternative plus confortable et moins dommageable pour l'environnement que les produits d'incontinence à usage unique.

Pour tous

Le coût à l'achat peut être un frein à l'adoption de produits d'hygiène durables. L'offre de subvention contribue à en accroître l'accessibilité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 10 105 - Accorder une contribution financière de 3 000 \$ à Ville en vert pour la gestion du programme de subvention des couches lavables et des produits d'hygiène durables pour l'année 2022, et approuver le projet de convention à intervenir.

CA 22 10 129 - Accorder une contribution financière de 22 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention de produits d'hygiène durables et la coordination du programme de subvention pour les années 2022 et 2023 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA 21 10 121 - Accorder une contribution financière de 11 000 \$ à la Coop de solidarité Éconord pour le programme de subvention à l'utilisation de couches lavables pour bébés et la coordination du programme de subvention et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

Suivant une première année réussie, Ville en vert, organisme mandataire du programme Éco-quartier Montréal-Nord, souhaite renouveler le programme d'hygiène durable pour une seconde année, afin d'encourager les familles, les résidentes et résidents de Montréal-Nord à utiliser des produits d'hygiène durables et ainsi réduire la quantité d'ordures ménagères enfouies.

Pour ce faire, Ville en vert désire gérer un programme de subvention pour ces produits et demande un appui de l'arrondissement afin de supporter les coûts que l'organisme pourrait avoir à déboursier pour cette initiative.

La description du programme de subvention, c'est-à-dire les produits couverts, les montants de subventions, les conditions d'admissibilité, les pièces-justificatives requises et le fonctionnement, est jointe en annexe.

JUSTIFICATION

En plus de participer à l'atteinte des objectifs Montréal 2030, le programme de subventions participe à l'atteinte des objectifs suivants:

- Oser ensemble Montréal-Nord - Objectif 9.1 : améliorer la performance de l'arrondissement dans la gestion des matières résiduelles;
- Plan directeur de la gestion des matières résiduelles - Action 1.1.3 : Participer et soutenir des événements et des initiatives de réduction à la source;
- Plan climat - Action 40 : Réaliser les actions du Plan directeur de gestion des matières résiduelles

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir intervention financière en pièce jointe.

Une convention de contribution financière précise les versements et les termes de l'entente. Le programme prend fin au 31 décembre 2025, où jusqu'à épuisement des fonds. Dans l'éventualité où le nombre de demandes de subventions serait inférieur aux prévisions de l'organisme, les montants excédentaires seront retournés à l'Arrondissement.

La contribution financière de 3 000 \$ est ventilée comme suit :

- 2 500 \$ pour les subventions à octroyer
- 500 \$ pour couvrir les frais administratifs

La dépense sera financée par le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Voir grille d'analyse Montréal 2030 en pièce jointe.

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en changements climatiques, et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La promotion du programme sera effectuée par Ville en vert. L'Arrondissement appuiera néanmoins la promotion du programme notamment par la mise en ligne des informations sur Montreal.ca et par la diffusion du programme dans ses réseaux (infolettre, médias sociaux, InfoNord).

L'Arrondissement et Ville en vert s'engagent à respecter le protocole de visibilité qui lie les deux parties.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2025: Reconduction du programme

Mai et août 2025 : Rencontre de suivi

Décembre 2025: Rencontre de fin de mandat et bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie GUILLEMETTE-LAVOIE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-12

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1243573028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 5050 \$ à divers organismes communautaires qui ont contribué grandement au bien-être des personnes vulnérables, des jeunes, des personnes âgées et autres citoyens tout au long de l'année 2024, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord Inc., 500 \$ à la Fondation Angelica, 500 \$ à la Fondation Beaulieu Blondin, 500 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 500 \$ à La Mission Bon Accueil, 500 \$ à Nos jeunes à Coeur, 300 \$ au Regroupement jeunesse en action, 250 \$ à Saint-Michel Vie sans Frontières, 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Gien, 200 \$ à Vision Charitable, Vicha et 500\$ à Un itinéraire pour tous, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'années 2024.

Il est recommandé :

QUE soient accordées des contributions financières totalisant la somme de 5050 \$ à divers organismes communautaires qui ont contribué grandement au bien-être des personnes vulnérables, des jeunes, des personnes âgées et autres citoyens tout au long de l'année 2024, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord Inc., 500 \$ à la Fondation Angelica, 500 \$ à la Fondation Beaulieu Blondin, 500 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 500 \$ à La Mission Bon Accueil, 500 \$ à Nos jeunes à Coeur, 300 \$ au Regroupement jeunesse en action, 250 \$ à Saint-Michel Vie sans Frontières, 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Gien, 200 \$ à Vision Charitable, Vicha et 500\$ à Un itinéraire pour tous

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Maxime Ubner **Le** 2024-11-15 12:48
SAUVEUR

Signataire :

Maxime Ubner SAUVEUR

Directeur des travaux publics

Montréal-Nord , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1243573028

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder des contributions financières totalisant la somme de 5050 \$ à divers organismes communautaires qui ont contribué grandement au bien-être des personnes vulnérables, des jeunes, des personnes âgées et autres citoyens tout au long de l'année 2024, soit 500 \$ au Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord, 500 \$ au Carrefour des retraités de Montréal-Nord Inc., 500 \$ à la Fondation Angelica, 500 \$ à la Fondation Beaulieu Blondin, 500 \$ aux Fourchettes de l'Espoir, 500 \$ à La Mission Bon Accueil, 500 \$ à Nos jeunes à Cœur, 300 \$ au Regroupement jeunesse en action, 250 \$ à Saint-Michel Vie sans Frontières, 300 \$ à la Troupe de danse Mapou Gien, 200 \$ à Vision Charitable, Vicha et 500\$ à Un itinéraire pour tous, et ce, à même le budget discrétionnaire des élu.es pour l'années 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu.es de l'arrondissement autorisent ponctuellement le versement de contributions financières à divers organismes communautaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Afin de souligner leur travail, les aider dans leur mission et leur permettre de poursuivre leurs activités, les élus souhaitent accorder des contributions financières à divers organismes sur le territoire de Montréal-Nord qui ont contribué grandement au bien-être des personnes vulnérables, des jeunes, des personnes âgées et autres citoyens tout au long de l'année 2024.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il est recommandé d'accorder une contribution financière de 5050 \$ aux organismes suivants :

- Centre de pédiatrie sociale de Montréal-Nord - 500 \$;
- Fournisseur : 159756

Carrefour des retraités de Montréal-Nord Inc. - 500\$
Fournisseur: 135032

Fondation Beaulieu Blondin - 500 \$
Fournisseur: 136264

Fondation Angelica - 500\$
Fournisseur: 699522

Fourchettes de l'Espoir - 500\$
Fournisseur: 129418

La Mission Bon Accueil - 500\$
Fournisseur: 128926

Nos jeunes à Coeur - 500\$
Fournisseur: 429363

Regroupement jeunesse en action - 300\$
Fournisseur: 598877

Saint-Michel Vie sans Frontières - 250 \$
Fournisseur: 327583

Troupe de danse Mapou Gien - 300\$
Fournisseur: 227310

Vision Charitable, Vicha - 200\$
Fournisseur: 570434

Un itinéraire pour tous - 500\$
Fournisseur: 132132

La dépense de 5050 \$ sera imputée dans le budget discrétionnaire des élus.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-14

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des
services administratifs

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1249069006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'entente de financement du Pôle, en accordant à l'organisme une contribution financière de 536 250 \$ pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

Il est recommandé :

QUE soit approuvée le renouvellement de l'entente de financement du Pôle, en accordant à l'organisme une contribution financière de 536 250 \$ pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, pour la réalisation de sa mission;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, Arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme Le Pôle;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:47

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249069006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le renouvellement de l'entente de financement du Pôle, en accordant à l'organisme une contribution financière de 536 250 \$ pour la période allant du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, et approuver le projet de convention à intervenir.

CONTENU

CONTEXTE

Le présent sommaire décisionnel se veut un addenda au sommaire 1211959004. En effet, le 28 juin 2021, le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a accepté d'accorder une contribution financière de 1 282 500 \$ sur une période de trois ans (2022-2023-2024), soit 427 500 \$ par année, à la *Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord*, maintenant dénommée *Le Pôle*, pour le financement de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026. Ce projet d'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024* comportait trois volets qui sont les suivants :

- Volet 1 : Développement de projets structurants, de partenariat, et la mobilisation des acteurs de l'écosystème socio-économique local autour des enjeux de développement économique de la communauté ;
- Volet 2 : Revitalisation des artères commerciales ;
- Volet 3 : Développement de l'entrepreneuriat et des compétences entrepreneuriales.

Le contenu détaillé de chacun de ces trois volets est décrit à l'annexe A du sommaire décisionnel 1211959004, représentant la "*Proposition d'entente triennale de financement 2022-2024*".

Toutefois, tel qu'indiqué dans les sommaires décisionnels 1239069015, 1239069016, et 1249069015, avec la création de la *SDC Montréal-Nord*, cette dernière se charge dorénavant de la réalisation des actions décrites dans ce volet 2 pour les artères de Charleroi et Pie-IX à Montréal-Nord.

Pour cela, l'arrondissement lui accordera un soutien financier de 70 000 \$, retiré du montant de 427 500 \$ de l'*Entente triennale de financement de la CDEC Montréal-Nord 2022-2024*, qui était prévu d'être versé à l'organisme *Le Pôle*.

Ainsi, le montant annuel dorénavant réservé à l'organisme *Le Pôle* est de 357 500 \$.

Le présent sommaire vise à utiliser l'option de renouvellement de l'entente 2022-2024 en nouant avec l'organisme une entente transitoire de financement pour 18 mois, c'est à dire pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2026, d'un montant total de 536 250 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 341 – 1239069016 – 4 décembre 2023 : Approuver la modification de l'entente triennale de financement du Pôle 2022-2024, en accordant à l'organisme une contribution financière de 277 500\$ pour l'année 2024 et approuver le projet de convention à intervenir.

CA21 10 174 – 1211959004 – 28 juin 2021 : Accorder une contribution financière de 1 282 500 \$ sur une période de trois ans (2022-2023-2024), soit 427 500 \$ par année, à la Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Montréal-Nord pour le financement de sa mission, avec une option de renouvellement annuel pour les années 2025 et 2026 et approuver le projet de convention à intervenir.

DESCRIPTION

L'entente transitoire de financement du Pôle (2025-2026) vise une période de dix-huit mois (1er janvier 2025 au 30 juin 2026). Le financement octroyé serait à la mission selon des modalités spécifiques convenues pour sa mise en œuvre.

Ainsi, avant le début de chaque année financée, *Le Pôle* déposera à l'Arrondissement un plan d'action concret qui s'inspirera des volets et des actions mentionnées à l'annexe A dans la proposition d'entente et utilisera des indicateurs de performance mesurables.

En effet, ce projet d'*Entente triennale de financement du Pôle 2025-2026* comporte trois volets qui sont les suivants :

- Volet 1 : Développement de projets structurants, de partenariat, et la mobilisation des acteurs de l'écosystème socio-économique local autour des enjeux de développement économique de la communauté ;
- Volet 2 : Revitalisation des artères commerciales ;
- Volet 3 : Développement de l'entrepreneuriat et des compétences entrepreneuriales.

Le contenu détaillé de chacun de ces trois volets est décrit à l'annexe A de ce sommaire, représentant la "*Proposition d'entente transitoire de financement 2025-2026*".

JUSTIFICATION

D'une part, dans le cadre de sa stratégie de développement économique inscrite dans son dernier plan de développement économique, l'arrondissement de Montréal-Nord a noué avec le Pôle des ententes essentielles à la réalisation de projets structurants et à valeur ajoutée, dont plusieurs de ces projets étant actuellement en cours de réalisation.

D'autre part, l'arrondissement accompagné de différents acteurs locaux et supralocaux intervenant au niveau du développement socioéconomique, élabore actuellement un plan de développement économique 2025-2030. Le Pôle étant amené à soutenir l'arrondissement dans l'élaboration de ce plan, *l'Entente transitoire de financement du Pôle 2025-2026* est essentielle pour s'assurer que les fonds adéquats soient accordés à l'organisme pour poursuivre ses actions au bénéfice de l'arrondissement et de ces citoyen.n.e.s.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette contribution financière d'un montant total de 536 250 \$, sur une période de dix-huit mois (1er janvier 2025 au 30 juin 2026) proposée à l'organisme *Le Pôle*, sera financée pour chaque année par le budget de fonctionnement des années 2025 et 2026, respectivement. Les versements à l'organisme se feront comme suit :

- 1 versement de 357 500 \$ versés en une seule tranche, suite à la fourniture du rapport d'activité de l'année 2024.

- 1 versement de 178 750 \$ versés en une seule tranche, suite à la fourniture du rapport d'activité de l'année 2025.

MONTRÉAL 2030

S/O

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'attribution de ces fonds permettra au Pôle de poursuivre ses actions de développement économique local.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S/O

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début de l'entente: 1er janvier 2025

Fin de l'entente: 30 juin 2026

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGARO USSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Katherine DUROCHER
c/d permis & inspections arrondissements

Le : 2024-11-11



Dossier # : 1248109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de la réfection de la toiture de l'aréna Rolland afin de tenir compte du financement obtenu dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

QUE soit modifié le financement du projet de la réfection de la toiture de l'aréna Rolland afin de tenir compte du financement d'un montant de 800 000\$ obtenu dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).
ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:45

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de la réfection de la toiture de l'aréna Rolland afin de tenir compte du financement obtenu dans le cadre du Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

CONTENU

CONTEXTE

Le but du sommaire décisionnel addenda est de modifier le financement du projet par l'ajout du Programme de protection des immeubles de compétence locale du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 2 076 566,25 \$ taxes incluses , et se répartit de la façon suivante :

- 1 700 480,25 taxes incluses contrat de réfection ;
- 306 086,00 \$ taxes incluses pour les contingences ;
- 70 000 \$ taxes incluses pour les incidences (laboratoire)

La dépense était financée de la façon suivante ;

Un montant de 1 685 651.25\$ taxes incluses, soit une dépense nette de 1 539 224,27\$, par les règlements d'emprunt "RGCA22-10-0005 et RGCA24-10-0005 - programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels", prévus au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement;

L'autre montant, soit 390 915,00\$ taxes incluses, soit une dépense nette de 356 957,50\$, par le surplus de l'arrondissement.

Le financement de la dépense sera modifié et réparti de la façon suivante;

Un montant de 809 546,95\$ taxes incluses, soit une dépense nette de 739 224,27\$, par les règlements d'emprunt "RGCA22-10-0005 et RGCA24-10-0005 - programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels", prévus au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement;

L'autre montant, soit 390 915,00\$ taxes incluses, soit une dépense nette de 356 957,50\$, par le surplus de l'arrondissement.

Un montant de 876 104,30\$ taxes incluses, soit 800 000,00 \$ (montant net de ristournes de taxes) pour les travaux liés à la réfection de toiture de l'aréna Rolland sera

financé par le Programme de protection des immeubles de compétence locale (maintien d'actifs) du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances et de l'évaluation foncière , Direction du conseil et du soutien financier
(Pierre-Luc STÉBEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Paul DE VREEZE, Service de la gestion et planification des immeubles

Lecture :

Paul DE VREEZE, 13 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel ROBERT
conseiller(-ere) en gestion des ressources financières

IDENTIFICATION

Dossier # :1248109003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adjuger à LK industries inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 1 700 480,25 \$, taxes incluses, un contrat pour la réfection de la toiture de l'aréna Rolland et autoriser une dépense de 306 086 \$, taxes incluses, pour les contingences, une dépense de 70 000 \$, taxes incluses, pour les incidences, pour une dépense totale de 2 076 566,25 \$, taxes incluses. Appel d'offres 1147 / 6 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du programme de mise à niveau et d'amélioration et maintien d'actif, l'arrondissement de Montréal-Nord veut procéder à la réfection de la toiture de la toiture de l'aréna Rolland, situer au 12000 boulevard Rolland, Montréal-Nord, Qc. , H1G 3W1. Le présent sommaire décisionnel a pour but d'adjuger un contrat pour la réalisation de ces travaux. Le processus d'appel d'offres public s'est déroulé du 22 mai au 26 juin 2024 pour une durée totale de trente-cinq (35) jours. Sur les sept (7) preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se trouve en pièce jointe, six (6) ont déposé une soumission et un (1) s'est désisté.

Quatre (4) addenda ont été émis du 28 mai au 13 juin inclusivement, l'émission du dernier addenda a été fait dix (10) jours avant l'ouverture publique des soumissions. Ces addenda avaient pour but de clarifier certaines informations, répondre aux questions des soumissionnaires et d'ajouter des informations aux plans et devis.

La publication de ces addendas a prolongé sur la date de dépôt des soumissions de sept (7) jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

BC 1631404 - Adjuger à Cimaïse inc. au montant maximum de 178 657,50\$ taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et ingénierie, contrat 1138

DESCRIPTION

La réfection de la toiture de l'aréna Rolland représente notamment :

- Réfection de deux bassins de toiture : 2320 mètres carré;

- Travaux en mécanique pour la gestion des eaux de pluies, règlement 20-030 ;

Des contingences de 18% sont prévues au contrat pour faire face aux imprévus de chantier.

Il est à noter que la surveillance partielle des travaux sera assurée par Cimaise inc. architecture, et une surveillance totale d'un laboratoire spécialisé sera assurée durant les travaux.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de Montréal Nord ne possède pas les ressources pour réaliser les travaux de cette envergure.

Tel que mentionné dans la lettre de recommandation des professionnels en pièce jointe, ils affirment avoir procédé à l'analyse des soumissions reçues le 26 juin 2024. Leur analyse démontre que LK industries inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Nous recommandons l'octroi du contrat à LK industries inc.

Les prix des six (6) soumissions reçues sont divergents, mais la moyenne des soumissions conformes à seulement 17% plus basse d'écart avec l'estimation des professionnels. Par contre l'écart entre la plus basse soumission et le budget alloué (2.3M\$) au projet au PDI est 9,7% plus basse. Pour ces raisons, l'octroi du contrat à LK industries inc. est recommandé.

Les six (6) soumissions reçues ont été analysées, six (6) soumissions sont conformes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les dépenses incidentes au montant total de 2 076 566,25 \$ taxes incluses comprennent les dépenses supplémentaires possibles liées à un laboratoire de surveillance spécialisé durant les travaux.

SOUMISSIONS CONFORMES	COÛT DE BASE (TAXES INCLUSES)	AUTRES (INCIDENCES) (TAXES INCLUSES)	TOTAL (TAXES INCLUSES)
LK industries inc.	1 700 480,25\$	n/a	1 700 480,25\$
Les couvertures St-Léonard	1 722 325,50\$	n/a	1 722 325,50\$
Pentagone	1 746 470,25\$	n/a	1 746 470,25\$
Les Toitures Léon Inc.	1 976 995,13\$	n/a	1 976 995,13\$
Perreault	1 877 426,78\$	n/a	1 877 426,78\$
Couverture Montréal-Nord Ltée	2 172 998,76\$	n/a	2 172 998,76\$
Dernière estimation réalisée par CGA	\$	n / a	
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) VOICI LA FORMULE : total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions			1 866 116,11\$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) VOICI LA FORMULE : [(coût moyen des soumissions conformes – la plus basse)/la plus basse) x 100]			9.7 %

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus haute conforme – la plus basse conforme)	472 518,50\$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus haute conforme – la plus basse conforme)/la plus basse) x 100]	28 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) VOICI LA FORMULE : (la plus basse conforme – estimation)	-552 075,75\$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) VOICI LA FORMULE : [(la plus basse conforme – estimation)/estimation) x 100]	-24 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) VOICI LA FORMULE : (la deuxième plus basse – la plus basse)	21 845,25\$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) VOICI LA FORMULE : [(la deuxième plus basse – la plus basse)/la plus basse) x 100]	1.3 %

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 2 076 566,25 \$ taxes incluses taxes incluses, et se répartit de la façon suivante :

- 1 700 480,25 taxes incluses contrat de réfection ;
- 306 086,00 \$ taxes incluses pour les contingences ;
- 70 000 \$ taxes incluses pour les incidences (laboratoire)

La dépense sera financée de la façon suivante ;

Un montant de 1 685 651.25\$ taxes incluses par les règlements d'emprunt "RGCA22-10-0005 et RGCA24-10-0005 - programme de protection des bâtiments administratifs, sportifs et culturels", prévus au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement;

L'autre montant, soit 390 915,00\$ taxes incluses, par le surplus de l'arrondissement.

MONTRÉAL 2030

Nil

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de réfection doivent avoir lieux le plus rapidement possible en période estivale pour s'assurer que les travaux soient réalisés avant la période hivernale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En temps et lieu, des communications seront faites auprès des employés et divers intervenants les dates importantes et interventions liées à l'avancement des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'échéancier de réalisation du mandat est détaillé selon les phases ci-dessous :

PHASES PROJÉTÉES	DATES
-------------------------	--------------

Adjudication du contrat (CA)	CA juillet 2024
Début des travaux	Août 2024
Fin des travaux - prise de possession	Fin octobre 2024

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Plus bas soumissionnaire est conforme.

Le procès-verbal donnant la liste des soumissionnaires est en pièce jointe.

La recommandation des professionnels responsables d'analyser les soumissions reçues est en pièce jointe.

Des clauses pour la prévention de la fraude et de manœuvres dolosives sont incluses au Règlement de gestion contractuelle de cette soumission.

Le présent appel d'offres respecte le Règlement de gestion contractuelle.

La compagnie et ses administrateurs ne sont pas inscrits comme des personnes devant être déclarées non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuel.

La vérification de la validité des licences des entrepreneurs a été effectuée auprès de la Régie du bâtiment et de la RENA.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit: LK industries inc.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Validation du processus d'approvisionnement :

Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Hassen EL-HOCINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Charles THIVIERGE
Architecte

ENDOSSÉ PAR

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques

Le : 2024-06-26

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alex LALLIER-CARBONNEAU
Chef de division études techniques



Dossier # : 1249716006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier de réalisation du projet Activités éducatives 5-12 ans de l'Institut Pacifique, financé dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Arrondissement à hauteur totale de 143 120, 10\$ pour les années 2024 et 2025, afin de l'aligner au calendrier scolaire soit de décembre 2024 à juin 2025 pour la première année et de septembre 2025 à juin 2026 pour l'année subséquente.

QUE soit modifié le calendrier de réalisation du projet Activités 5-12 ans de l'Institut Pacifique, financé dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Arrondissement à hauteur totale de 143 120, 10\$ pour les années 2024 et 2025, afin de l'aligner au calendrier scolaire qui va jusqu'à juin 2025 pour la première année et de septembre 2025 à juin 2026 pour la deuxième année;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:44

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249716006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Modifier le calendrier de réalisation du projet Activités éducatives 5-12 ans de l'Institut Pacifique, financé dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Arrondissement à hauteur totale de 143 120, 10\$ pour les années 2024 et 2025, afin de l'aligner au calendrier scolaire soit de décembre 2024 à juin 2025 pour la première année et de septembre 2025 à juin 2026 pour l'année subséquente.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet Activités éducatives 5-12 ans de l'Institut Pacifique a été financé en allant dans le sens du calendrier budgétaire du programme Prévention Montréal et du budget de fonctionnement de l'arrondissement de Montréal-Nord, c'est-à-dire du début de Janvier 2024 à la fin de décembre 2024, et de janvier 2025 à décembre 2025. Toutefois, le projet en question est un projet d'activités éducatives ayant lieu après les heures de classe. Il va de pair avec le calendrier scolaire des élèves des écoles primaires de Montréal-Nord.

Ce présent sommaire vise à modifier le calendrier de réalisation du projet Activités éducatives 5-12 ans de l'Institut Pacifique, financé dans le cadre du budget de fonctionnement de l'Arrondissement à hauteur totale de 143 120\$ pour les années 2024 et 2025, afin de l'aligner au calendrier scolaire allant de septembre 2024 à juin 2025 et de septembre 2025 à juin 2026.

Rappelons que le programme Prévention Montréal vise à offrir des milieux de vie solidaires, inclusifs et sécuritaires dans lesquels les obstacles sont levés et les opportunités sont accessibles aux enfants, aux jeunes ainsi qu'à leur famille en situation de vulnérabilité. Il est doté d'un budget total de 42,5 M\$ sur trois ans et se décline en deux axes principaux:

- Axe 1: Développement du plein potentiel de l'enfant et du jeune en situation de vulnérabilité
- Axe 2: Prévention en sécurité urbaine

Les stratégies, les actions et les projets qui découlent du programme s'adressent prioritairement aux enfants et aux jeunes de moins de 30 ans et s'emploient à agir sur les

facteurs qui influencent la sécurité des personnes et des milieux de vie, tout en misant sur les forces vives et transformatrices de l'action communautaire dans les quartiers.

Ainsi, le programme Prévention Montréal vise, à court terme, à favoriser, soutenir et renforcer :

- la mobilisation, l'engagement, la connaissance et la capacité de la population et des partenaires à offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires pour les enfants, les jeunes et leur famille;
- la mise en place d'initiatives visant le développement du plein potentiel des enfants, des jeunes et de leur famille;
- le déploiement de projets en prévention de la violence qui améliorent la sécurité vécue et perçue des enfants, des jeunes et de leur famille, ainsi que des milieux susceptibles de connaître le plus d'insécurité;

Prévention Montréal conduit, à moyen et long terme, à :

- lever les principaux obstacles vécus par les enfants et les jeunes en situation de vulnérabilité et à risque d'exclusion;
- atténuer les facteurs de risque affectant leur développement et leur sécurité;
- offrir des milieux de vie de qualité et sécuritaires.

Ancré au cœur de la vision et des ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, ce nouveau programme pluriannuel est le résultat d'une démarche de convergence de quatre initiatives municipales a pris fin en 2022, à savoir le Fonds diversité et inclusion en faveur des enfants et des familles vulnérables, le Programme d'intervention de milieu pour les jeunes (PIMJ), le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ) et la mesure d'Action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Décisions - Ville-Centre

CE22 2148 du 21 décembre 2022

Approuver le cadre de référence du programme Prévention Montréal 2023-2025, doté d'un budget totalisant 42 446 420 \$ sur trois ans / Approuver la répartition budgétaire entre les 19 arrondissements d'une somme de 26 429 464 \$ attribuée au volet local dudit programme pour les années 2023, 2024, 2025 / Autoriser le virement d'une somme de 19 453 143 \$ pour 2023, 2024 et 2025, à raison de 6 484 381 \$ par année, en provenance du Service de la diversité et de l'inclusion sociale vers les 19 arrondissements (1229703001)

Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes (PPVJ)

CE20 0144 du 5 février 2020 - Adopter le Programme de prévention de la violence commise et subie chez les jeunes 2020-2022

Programme d'action citoyenne et communautaire en sécurité urbaine (ACCSU)

CM03 0524 du 17 juin 2003 - Approuver le document Orientations et grands paramètres du Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements

CE22 2143 du 21 décembre 2022

Autoriser la réception d'une subvention de 17 117 702 \$ provenant du ministre de la Sécurité publique pour la réalisation d'actions concertées visant à améliorer la sécurité urbaine, dans le cadre du programme fédéral « Bâtir des communautés plus sécuritaires »;

CE22 0286 du 23 février 2022

Autoriser la réception d'une contribution financière de 500 000 \$ provenant du ministère de la Sécurité publique (MSP) pour le programme « Prévention de la violence commise et subie chez les jeunes » / Autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel correspondant de 500 000 \$ à affecter pour la réalisation de ladite Entente

Décisions Arrondissement Montréal-Nord

CA24 10 040 du 11 mars 2024

Accorder à neuf (9) organismes des contributions financières au montant de 783 376,\$ pour les années 2024 et 2025 dans le cadre du budget issu du programme Prévention Montréal 2023-2025 (axe 1) et du budget de fonctionnement de l'Arrondissement, et approuver les conventions à intervenir.

CA23 10 202 du 27 juin 2023 :

Répondre favorablement à la demande de prolongation des projets du Plan d'action collectif de Montréal-Nord Priorité Jeunesse 2017-2027, financés dans le cadre de l'appel triennal 2023, à même les budgets issus de: l'Entente de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (MESS-Ville), de l'Arrondissement de Montréal-Nord et de l'Axe 1 du programme Prévention Montréal de la Ville de Montréal, et ce, dans le respect des règles mises en place.

DESCRIPTION

Nom de l'organisme : Institut Pacifique

Nom du projet : Activités éducatives pour les 5-12 ans

Montant total de la contribution recommandée : 143 120,10\$ soit 71 560,05\$
\$/an

Cible: Augmenter l'autonomie de 220 enfants de 5 à 12 ans dans l'utilisation des compétences sociales et des conduites pacifiques

Durée: 24 mois soit du 1er septembre 2024 au 30 mai 2026.

Brève description du projet : Tous les jours, après les heures de classe, l'Institut Pacifique propose une série d'activités aux enfants de 5 à 12 ans du quartier dans un lieu d'appartenance significatif. Elles prônent l'apprentissage des habiletés sociales et des conduites pacifiques.

JUSTIFICATION

Compte tenu des enjeux pauvreté vécue sur le territoire de Montréal-Nord, il est souhaitable de poursuivre les actions en cours de l'organisme auprès des jeunes en difficulté afin d'éviter une coupure de services et une rupture des liens de confiance établis entre les jeunes et les intervenants ainsi qu'une perte de ressources et d'expertise au sein des organismes. L'idée étant de ne pas fragiliser le filet de sécurité sociale mise en place pour venir en aide aux populations les plus vulnérables.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour l'année 2024-2025 :

une somme maximale de dollars de trente-cinq mille sept cent quatre-vingt et dix sous (35 780, 10\$) au plus tard le 01 er avril 2024

une somme maximale de vingt-huit mille six cent vingt-quatre (28 624\$) à la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable; au plus tard le 30 août 2024

une somme maximale de sept milles cent cinquante-six (7156\$) à la remise du rapport final de la première année, au plus tard le 30 juin 2025 (**seul paiement restant, date changée ici pour permettre d'avoir le résultat jusqu'à la fin de l'année scolaire**);

Pour l'année 2025-2026 (nouvellement alignée au calendrier scolaire) :

une somme maximale de trente-cinq mille sept cent quatre-vingt et dix sous dollars (35 780, 10\$) au plus tard le 01 septembre 2025

une somme maximale de vingt-huit mille six cent vingt-quatre (28 624\$) dollars à la remise d'un rapport d'étape à la satisfaction du Responsable; au plus tard le 30 janvier 2026

une somme maximale de sept milles cent cinquante-six dollars (7156\$) à la remise du rapport final de la première année, au plus tard le 30 juin 2026;

MONTRÉAL 2030

Le programme Prévention Montréal est une contribution majeure à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, plus particulièrement aux priorités:

- 8: « Lutter contre le racisme et les discriminations systémiques, à la Ville et au sein de la société pour assurer l'inclusion, l'intégration économique, la sécurité urbaine et l'épanouissement de toutes et tous »;
- 9: « Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire »;
- 10: « Accroître la participation et l'engagement des citoyennes et citoyens à la vie publique municipale et les positionner, ainsi que les acteurs locaux, au cœur des processus de décision »;
- 18: « Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire »;
- 19. « Offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais des milieux de vie sécuritaires et de qualité, et une réponse de proximité à leurs besoins ».

Ancré dans les ambitions de Montréal 2030 et du plan d'action Solidarité, équité, inclusion, Prévention Montréal engage la Ville à offrir à l'ensemble des Montréalaises et des Montréalais un accès à des services de qualité et de proximité qui répondent à leurs besoins. Le programme Prévention Montréal devient ainsi un levier d'action local et régional incontournable afin de concrétiser notre engagement vers des milieux de vie sécuritaires, solidaires et inclusifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les impacts visés du projet sont de :

- Réduire la violence dans le quartier par une meilleure connaissance et attitude des jeunes hommes et femmes de Montréal-Nord à l'égard du phénomène.
- Renforcement du sentiment de sécurité par une meilleure compréhension des éléments contribuant à la marginalisation des jeunes et la connaissance des ressources du quartier
- Meilleure compréhension commune régionale et locale de la problématique, sur des données probantes et les meilleures pratiques, intégrées et intersectionnelles.

L'octroi du financement aux organismes à un impact majeur sur les jeunes en difficulté qui bénéficient des projets. Cela permet d'assurer la continuité des actions sur le territoire de Montréal-Nord en matière de prévention et de maintenir le lien de confiance entre les jeunes et les intervenants des organismes, lien essentiel à préserver pour leur venir en aide.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du protocole de communication de l'arrondissement..

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au nouveau calendrier de réalisation du projet

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Moaad BOUSSEKRI
Conseiller en planification

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-11

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
developpement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1249738011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 11 500 \$ aux organismes suivants: 2 600 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour leur activité "Ensemble fêtons Noël, qui aura lieu entre le 16 au 23 décembre 2024, 2 600 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 7 décembre 2024, 3 000 \$ à l'organisme les Fourchettes de l'Espoir pour l'activité "La caravane 2024 ", qui aura lieu le 24 décembre 2024, 700 \$ au Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 14 décembre 2024 et 2 600\$ à L'Organisme pour L'Intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI) qui aura lieu le 7 décembre 2024.

QUE soit approuvée la contribution financière totalisant 11 500\$ \$ aux 5 organismes suivants:.

QUE soit accordée une contribution financière de 2 600 \$ à Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour l'activité "Ensemble Fêtons Noël";

QUE soit accordée une contribution financière de 3 000 \$ aux Fourchettes de l'espoir pour leur activité "La Caravane de Noël 2024";

QUE soit accordée une contribution financière de 2 600\$ à Entre Parents pour l'activité "Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles)";

QUE soit accordée une contribution financière de 700 \$ au Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité " La fête de Noël des enfants";

QUE soit accordée une contribution financière de 2 600 \$ à l'Organisme pour L'intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI) pour l'activité " Fête de Noël en famille"

ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations financières inscrites

au dossier décisionnel.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:43

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249738011

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière totalisant 11 500 \$ aux organismes suivants: 2 600 \$ à l'organisme Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour leur activité "Ensemble fêtons Noël, qui aura lieu entre le 16 au 23 décembre 2024, 2 600 \$ à l'organisme Entre Parents de Montréal-Nord pour la " Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles) " qui aura lieu le 7 décembre 2024, 3 000 \$ à l'organisme les Fourchettes de l'Espoir pour l'activité "La caravane 2024 ", qui aura lieu le 24 décembre 2024, 700 \$ au Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord pour l'activité "La fête de Noël des enfants" qui aura lieu le 14 décembre 2024 et 2 600\$ à L'Organisme pour L'Intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI) qui aura lieu le 7 décembre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

La Politique de reconnaissance et d'accès au soutien des organismes à but non lucratif de Montréal-Nord (ci-après nommé la Politique) a été adoptée le 5 décembre 2023 et est entrée en vigueur en janvier 2024.

De façon générale, la Politique établit les règles de collaboration entre l'Arrondissement et les organismes à but non lucratif (OBNL) œuvrant sur le territoire dans les domaines du développement social, culturel, communautaire, des loisirs et du sport. Elle permet de définir notamment les ressources que l'Arrondissement met à la disposition des organismes reconnus, lesquels contribuent grandement à l'amélioration du cadre de vie des résidents de Montréal-Nord. Tout en respectant l'autonomie de ces organismes, la Politique définit les bases d'une collaboration réciproque entre les organismes et l'Arrondissement dans une perspective d'offre diversifiée et complémentaire de services collectifs à la population nord-montréalaise.

A cet effet, la Politique invite les organismes à avoir une gestion rigoureuse des ressources qui sont mises à leur disposition. Elle fixe pour ces partenaires des règles claires, équitables et transparentes pour l'accès aux équipements et à l'aide financière fournie par l'Arrondissement.

Des programmes d'aide financière normés font partie de cette Politique. Parmi ceux-ci, le programme "Initiatives et projets spéciaux". Pour s'en prévaloir, un organisme doit faire sa demande par écrit en remplissant le formulaire prévu à cette fin et la déposer pour analyse à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social. Si le projet est

accepté, l'organisme doit compléter un rapport d'activités et le transmettre à cette même direction après sa réalisation.

Les projets qui peuvent être soumis par les organismes reconnus doivent répondre à l'un ou l'autre des objectifs suivants :

- a) Servir à des initiatives et des projets spéciaux qui ne cadrent pas nécessairement avec les différents programmes normés de l'Arrondissement;
- b) Servir à des initiatives ponctuelles, à caractère événementiel;
- c) Démarrer de nouvelles initiatives ;
- d) Les fêtes spéciales et autres qui rentrent dans les champs de compétences de l'Arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10241 (7 septembre 2024) Accorder une contribution financière totalisant la somme de 5 199 \$ aux 3 organismes suivants : 4 399 \$ au Club de natation Montréal-Nord (CNMN) pour leur programme d'activités " Le CNMN en action cet automne" qui se tiendra du 23 novembre au 15 décembre 2024, un montant de 500 \$ à la Ligue de tennis de Montréal-Nord pour l'activité "Méritas 2024" qui aura lieu le 25 octobre 2024 et un montant de 300 \$ pour l'Association québécoise de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées Montréal-Nord (AQDR Montréal-Nord) pour les "Célébrations du 30e anniversaire de l'AQDR Montréal-Nord" qui aura lieu le 22 novembre 2024.

CA24 10224 (24 septembre 2024) Accorder une contribution financière totalisant la somme de 9 984 \$ aux 2 organismes suivants : soit un montant de 4 999 \$ à l'Association Québécoise de Défense des Droits des Personnes Retraités et préretraités (AQDR) pour les deux activités "Les olympiades des aînés qui a eu lieu le 8 août 2024 au parc Gouin et la Kermesse qui a eu lieu le 15 août 2024 au parc Eusèbe-Ménard, un montant de 4 985 \$ à l'organisme Artistes en arts visuels du Nord de Montréal (AAVNM) pour l'activité "Le symposium des arts" qui a eu lieu les 25 et 26 août 2024 au parc Ottawa.

DESCRIPTION

1- Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé

Titre du projet : Ensemble Fêtons Noël

Brève description du projet:

Permettre de nombreuses personnes participant aux services de l'organisme de vivre un Noël joyeux en se retrouvant avec d'autres personnes qui n'ont pas nécessairement des moyens de vivre cet événement heureux, soit parce que leur situation financière ne le leur permet pas, soit parce qu'elles n'ont pas des proches ici à Montréal. Il s'agit aussi de contribuer à briser l'isolement des jeunes mères monoparentales avec leurs enfants et des demandeurs d'asile qui sont seuls à Montréal-Nord. Dans le cadre de ce projet, notre objectif est de permettre à 70 personnes de se rencontrer et d'échanger sur divers sujets les concernant, et tout cela autour d'un repas en contexte de fête de Noël. Cette rencontre se déroulera pendant une journée qui sera déterminée dans la semaine du 16 au 23 décembre 2024. Outre le repas, ce projet permettra aussi de distribuer des cadeaux pour différents participants et participantes ainsi que les enfants présents.

2- Nom de l'organisme: Les Fourchettes de l'Espoir

Titre du projet : Caravane de Noël 2024

Brève description du projet:

Depuis 21 ans, l'équipe des Fourchettes de l'espoir partage son réveillon de Noël avec des

personnes seules de l'arrondissement de Montréal-Nord. En 2020, les Fourchettes de l'espoir ont adapté le réveillon en transformant le traditionnel souper du 24 décembre en une caravane de Noël.

Cette initiative est une grande réussite depuis 4 ans et a un impact remarquable sur les citoyens et sur les bénévoles. Cette année encore, la livraison de repas 4 services et d'autres surprises seront livrés aux domiciles de personnes âgées vivant seules de l'arrondissement.

L'objectif de cette activité est de favoriser un Noël heureux dans un contexte d'inflation qui ne favorise pas les personnes à faible revenu. Ainsi 200 personnes sont visées par cette activité, les personnes seules de plus de 50 ans et les couples âgés, vivant seuls sans enfants, recevront un repas complet pour Noël et un cadeau.

3- Nom de l'organisme: Entre Parents de Montréal-Nord

Titre du projet: Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles)

Brève description du projet:

L'événement « Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord pour les familles » se déroulera le samedi 7 décembre 2024 au Centre des loisirs de Montréal-Nord. Le père Noël distribuera des cadeaux à 140 enfants. Les clientèles ciblées sont les enfants de 0 à 12 ans, les parents de différentes communautés culturelles et les nouveaux arrivants.

4- Nom de l'organisme: Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord

Titre du projet: La fête de Noël des enfants

Brève description du projet:

Le Centre communautaire Multi-Ethnique de Montréal-Nord est un organisme sans but lucratif fondé en 1987 ayant pour objectif l'intégration de nouveaux arrivants à la société québécoise et l'aide aux personnes démunies. Comme chaque année le Centre communautaire Multi Ethnique organise l'activité " La fête de Noël des enfants" et offre un cadeau à quelques centaines d'enfants de 1 à 10 ans de l'Arrondissement. La fête aura lieu le 14 décembre 2024 de 11h à 15h30.

5- Nom de l'organisme: L'ICI

Titre du projet: Fête de Noël en famille

Brève description du projet: L'ICI, organise sa troisième édition de la "fête de Noël en famille" le 7 décembre. Il souhaite soulager la détresse psychologique de plusieurs familles avec des enfants de différents groupes d'âge et des personnes seules ainsi que des aînés. Cette activité a pour objectifs de favoriser un meilleur vivre-ensemble, briser l'isolement des nouveaux arrivants et leur permettre de célébrer Noël.

Cette activité s'adresse à tous les nouveaux arrivants de Montréal-Nord, tout statut de migration confondu.

JUSTIFICATION

Dans le but de permettre aux organismes reconnus de réaliser des projets ponctuels, dans le cadre de leurs missions, qui ne sont pas admissibles aux autres programmes de l'Arrondissement de Montréal-Nord, le programme "Initiatives et projets spéciaux" de la Politique de reconnaissance sert de levier pour contribuer à atteindre leurs objectifs. Les projets soumis doivent respecter les critères et être déposés par écrit à l'Arrondissement. De plus, un organisme qui reçoit plus de 1000\$ rédige un rapport d'activité et le transmet à la direction 30 jours après la fin du projet.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Détail des contributions à verser en 2024:

1) Nom de l'organisme: Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé pour l'activité
Titre du projet : Ensemble Fêtons Noël

Une contribution financière de 2 600 \$ sera remise en un versement.

2) Nom de l'organisme: Les Fourchettes de l'espoir
Titre du projet : Caravane de Noël 2024

Une contribution financière de 3000 \$ sera remise en un versement.

3) Nom de l'organisme: Entre Parents
Titre du projet : Fête de Noël d'Entre Parents de Montréal-Nord (pour les familles)

Une contribution financière de 2 600 \$ sera remise en un versement.

4) Nom de l'organisme: Centre communautaire Multi Ethnique de Montréal-Nord
Titre du projet : La fête de Noël des enfants

Une contribution financière de 700 \$ sera remise en un versement.

4) Nom de l'organisme: L'ICI
Titre du projet : Fête de Noël en famille

Une contribution financière de 2 600\$\$ sera remise en un versement.

La dépense sera imputée dans le budget discrétionnaire des Élus.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Rond-Point jeunesse au travail/Carrefour jeunesse-emploi Bourassa-Sauvé, assure sa promotion à travers sa page Facebook et sa clientèle.

Les Fourchettes de l'espoir, assure sa promotion par sa page Facebook, le CIUSSS du Nord-de-l'île-de-Montréal, le poste de quartier 39, les organismes Camée et le Carrefour des retraités, ainsi que le bouche à oreille.

Entre Parents, assure sa promotion par sa page Facebook, son site internet, les tables de concertation et l'envoi d'invitation par publipostage aux familles membres de l'organisme.

L'Organisme pour L'Intégration, la Citoyenneté et L'Inclusion (L'ICI), assure sa promotion par auprès des membres et des usagers de L'ICI, auprès des membres de la Table de quartier de Montréal-Nord et la Table de quartier jeunesse de Montréal-Nord

Les communications doivent se faire selon les modalités du protocole de visibilité de l'Arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Sophie BOULAY, Montréal-Nord

Lecture :

Sophie BOULAY, 28 novembre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marjorie LEONARD
agent(e) de liaison - organismes culturels,
sportifs et de développement social

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-11-11

Marie-Claude FOURNIER
chef(fe) de division - sports, loisirs et
développement social en arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Claudel TOUSSAINT
directeur(-trice)-cult. sp. lois. dev.soc.
arrondissements



Dossier # : 1249171012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de la réfection du terrain de soccer au Parc Henri-Bourassa afin de tenir compte du financement d'un montant de 334 833,22\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

QUE soit modifié le financement du projet de la réfection du terrain de soccer au Parc Henri-Bourassa afin de tenir compte du financement d'un montant de 334 833,22\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249171012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Projet :	-
Objet :	Modifier le financement du projet de la réfection du terrain de soccer au Parc Henri-Bourassa afin de tenir compte du financement d'un montant de 334 833,22\$ net de ristournes obtenu du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

CONTENU

CONTEXTE

Le but du sommaire décisionnel est de modifier le financement local du projet de la réfection du terrain de soccer au parc Henri-Bourassa par un financement corporatif provenant du Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).

La dépense totale pour la réalisation du projet est de 1 237 068.16 \$ taxes incluses , et se répartit de la façon suivante :

Contrat 1135 (sommaire décisionnel 1238361002) au montant de 160 159,88\$ taxes incluses;

- 118 636,95\$ taxes incluses contrat d'architecture ;
- 23 727,39\$ taxes incluses pour les contingences ;
- 17 795,54\$ taxes incluses pour les incidences.

Contrat 1143 (sommaire décisionnel 1249516005) au montant de 1 076 908,28 taxes incluses;

- 959 811,30\$ taxes incluses contrat de réfection ;
- 95 981,13\$ taxes incluses pour les contingences ;
- 21 115,85\$ taxes incluses pour les incidences.

La dépense était financée de la façon suivante ;

Un montant de 356 686,01\$ taxes incluses, soit une dépense nette de 334 833,22\$, par les règlements d'emprunt "RGCA23-10-0004 et RGCA24-10-0004 - programme d'aménagement des parcs", prévus au programme décennal d'immobilisation de l'arrondissement;

Le financement de la dépense sera modifié et réparti de la façon suivante:

Un montant de 356 686,01 taxes incluses, soit 334 833,22\$ (montant net de ristournes de taxes) pour les travaux liés à la réfection du terrain de soccer au parc Henri-Bourassa sera financé par le Service de l'Urbanisme et de la Mobilité (SUM).
).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jessyca CLOUTIER, Service de la diversité et de l'inclusion sociale
Damien LE HENANFF, Service de l'urbanisme et de la mobilité
Julie MOTA, Service des finances et de l'évaluation foncière

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniel ROBERT
conseiller(-ère) en gestion des ressources

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en

Le : 2024-12-02

financieres

arrondissementt



Dossier # : 1247606031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

QUE soient approuvés et déposés les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

Signé par	Maxime Ubner SAUVEUR	Le 2024-11-13 17:24
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Maxime Ubner SAUVEUR

Directeur des travaux publics
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1247606031

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 octobre 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a délégué aux fonctionnaires municipaux certains pouvoirs en vertu du Règlement intérieur de délégation de pouvoirs (RGCA05-10-0006). Ce règlement prévoit notamment que l'administration doit faire rapport au conseil une fois par mois de l'exercice de ces pouvoirs par les fonctionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 276 - Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 30 septembre 2024.

DESCRIPTION

Les rapports mensuels sur l'exercice du pouvoir délégué à jour au 31 octobre 2024 sont joints en pièces attachées. Ces rapports indiquent le nombre de décisions au niveau des ressources humaines, contrats et autorisations de dépenses, virements de crédits ainsi qu'en matières juridiques.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lila BENTALHA
Secrétaire de direction

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1243573026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Maxime Ubner SAUVEUR	Le 2024-11-15 12:49
------------------	-------------------------	----------------------------

Signataire :

Maxime Ubner SAUVEUR

Directeur des travaux publics
Montréal-Nord , Direction des travaux publics

IDENTIFICATION

Dossier # :1243573026

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024.

CONTENU

CONTEXTE

Les élu.e.s de l'arrondissement autorisent ponctuellement l'achat d'espaces publicitaires lors d'activités sportives, communautaires, de loisirs ou culturelles tenues dans l'arrondissement. Ces dépenses sont portées au budget de publicité / frais de représentation des élu.e.s pour l'année financière courante.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA2210434: Accorder une dépense de 200 \$ auprès de l'Église Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 4 décembre 2022, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2022.

CA2110355: Entériner une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse Ste-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 5 décembre 2021, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2021.

CA1810501: Autoriser une dépense de 200 \$, auprès de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Gertrude pour un achat d'espace publicitaire dans le programme du spectacle de Noël 2018, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2018.

CA1710515: Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la Paroisse de Sainte-Gertrude pour un achat d'espace publicitaire dans le programme du spectacle de Noël 2017 et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2017.

CA1610497: Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Paroisse Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité dans le cadre du spectacle de Noel qui a eu lieu le 4 décembre 2016 et ce, à même le budget de représentation des élus.

DESCRIPTION

Autoriser une dépense de 200 \$ auprès de la Fabrique de la paroisse de Sainte-Gertrude pour l'achat d'une publicité pour le concert de Noël du 1er décembre 2024, et ce, à même le budget de représentation des élus pour l'année financière 2024.

La Paroisse Sainte-Gertrude est grandement impliquée au sein de la communauté nord-montréalaise depuis des décennies. Plusieurs activités et services venant en aide aux citoyens les plus démunis de l'arrondissement sont offertes par elle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense au montant de 200 \$ sera imputée dans le budget discrétionnaire des élus.
Fournisseur: 422103.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Sophie BOULAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anna MIELCZAREK
Chargée de secrétariat

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice de la Performance, du greffe et des services administratifs

Le : 2024-11-08

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissementt



Dossier # : 1247987013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation).

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière). Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière) doit être adopté conformément à la loi.

À la suite de l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987013

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement RGCA25-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2025) (0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation foncière).

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'équilibrer le budget 2025 qui a été présenté au conseil d'arrondissement lors de la séance extraordinaire du 7 octobre 2024 à 19 h 30, l'arrondissement doit maintenir une taxe relative aux services pour l'année financière 2025. Cette taxe est appliquée sur les immeubles imposables de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 364 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0002 sur la taxe relative aux services (exercice financier 2024) (0,1348 \$ par 100 \$ d'évaluation).

DESCRIPTION

L'arrondissement adopte un Règlement qui représente 0,1274 \$ du 100 \$ d'évaluation.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil d'arrondissement peut, par règlement, dans le but d'augmenter le niveau de ses services, exiger une compensation de chaque propriétaire d'un immeuble imposable de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des revenus de l'ordre de 47 989 800 \$ ont été estimés pour le budget 2025 à l'égard de ces taxes. Le taux de la taxe locale d'arrondissement correspondant à ces revenus a été fixé par le Conseil d'arrondissement à 0,1274 \$ par 100 \$ d'évaluation.

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public au moins 7 jours avant le dépôt de l'avis de motion : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Avis de motion, dépôt et présentation du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;
Avis public au moins 7 jours avant l'adoption du règlement : article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec;
Adoption du règlement : séance du 2 décembre 2024;
Avis de promulgation : décembre 2024;
Entrée en vigueur : 1er janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, qui permet au conseil d'arrondissement d'imposer une taxe sur tout ou partie des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord
Nathalie HAMEL, Service des finances et de l'évaluation foncière
Pulkit KANTAWALA, Service des finances et de l'évaluation foncière
Emmanuelle PERRIER, Service des finances et de l'évaluation foncière
Amine HAMZAoui, Service des finances et de l'évaluation foncière
Martine CARDIN, Montréal-Nord

Lecture :

Martine CARDIN, 21 octobre 2024
Emmanuelle PERRIER, 21 octobre 2024
Marc-Aurele APLOGAN, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-17

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-rechercheur

Marc-Aurèle APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1247987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

CONTENU

CONTEXTE

À la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné et le projet de Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement.

Le Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025) doit être adopté conformément à la loi.

À la suite de l'adoption du règlement, un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement. Le règlement entrera en vigueur le 1er janvier 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987012

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA25-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2025).

CONTENU

CONTEXTE

L'article 145 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, autorise un conseil d'arrondissement à employer des modes de tarification pour financer l'ensemble ou une partie de ses activités, biens ou services, à la condition que le mode de tarification soit un prix exigé sur une base ponctuelle, sous forme d'abonnement ou selon des modalités analogues à celles d'un abonnement pour l'utilisation du bien ou du service ou pour le bénéfice retiré de l'activité.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 363 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2024).

CA22 10 346 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0001 sur les tarifs (exercice financier 2023).

DESCRIPTION

En général, les tarifs ont été augmentés d'environ 2,5 %.

JUSTIFICATION

La réalisation des objectifs de revenus prévus au budget 2025 est tributaire de l'application de ces tarifs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur du Règlement sera publié sur le site Internet de l'arrondissement.
Diffusion à toutes les directions de l'arrondissement pour application.
Diffusion dans les publications de l'arrondissement, selon la pertinence.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;
Adoption du règlement : séance du 2 décembre 2024;
Entrée en vigueur du règlement : 1er janvier 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-17

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en
arrondissement



Dossier # : 1247987016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:42

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Un avis sera publié sur le site Internet de l'arrondissement mentionnant l'ouverture d'un registre durant la deuxième semaine du mois de janvier 2025 pour le Règlement RGCA25-10-0005.

Les personnes habiles à voter de l'ensemble de l'arrondissement de Montréal-Nord ont le droit d'être inscrites sur la liste référendaire afin de demander que Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leur nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans le registre ouvert à cette fin.

Par la suite, un avis de promulgation sera publié sur le site Internet de l'arrondissement dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987016

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA25-10-0005 autorisant un emprunt de 1 935 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

CONTENU

CONTEXTE

Pour l'année 2025, l'arrondissement de Montréal-Nord avait prévu un montant de 2 538 000 \$ au Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034 afin de réaliser des rénovations et la construction de certains bâtiments de l'arrondissement de Montréal-Nord. Une partie du montant, soit 1 935 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 603 000 \$ par le surplus de l'arrondissement.

Le présent dossier a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 1 935 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034 dans le but de procéder à la construction et à la rénovation de bâtiments.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 370 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0005 autorisant un emprunt de 2 994 000 \$ pour la construction et le programme de réfection et de protection des bâtiments de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt totalisant 1 935 000 \$, relatif aux projets de construction et de rénovation de bâtiments en 2025, 2026 et 2027. La somme comprend la gérance des projets, les honoraires professionnels en architecture et en génie ainsi que la surveillance des travaux, les autres dépenses incidentes et imprévues ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

Certains bâtiments de l'arrondissement doivent être restaurés en raison de leur désuétude.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 1 935 000 \$.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus aux années 2025, 2026 et 2027 du présent Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034 et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Total
Projet no	Programme de protection des bâtiments				
Sous-projet no 25-66016-100	Bibliothèque Coeur Nomade - stationnement	0 \$	371 000 \$	0 \$	371 000 \$
Sous-projet no 25-66016-200	Pavillon parc St-Laurent	100 000 \$	0 \$	0 \$	100 000 \$
Sous-projet no 25-66016-300	Bibliothèque Julio-Jean-Pierre - réfection plancher	0 \$	0 \$	745 000 \$	745 000 \$
Sous-projet no 25-66016-400	Édifices publics - protection	0 \$	0 \$	719 000 \$	719 000 \$
Total		100 000 \$	371 000 \$	1 464 000 \$	1 935 000 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPERATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ETAPE(S) SUBSEQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 2 décembre 2024;
Ouverture de registre : janvier 2025;
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2025;
Avis de promulgation et d'entrée en vigueur : 2025.

CONFORMITE AUX POLITIQUES, AUX REGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-recherchiste

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-17

Marc-Aurele APLOGAN
secetaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissementt



Dossier # : 1247987015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:41

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts. Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987015

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA25-10-0004 autorisant un emprunt de 6 743 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux dans divers parcs et espaces verts pour les rendre conformes au Plan directeur, en améliorer l'accessibilité et la sécurité des utilisateurs. Pour les années 2025,2026 et 2027, un montant de 8 853 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux.

L'arrondissement a reçu la confirmation d'un montant de subvention du Ministère de la Sécurité publique de 150 000\$ dans le cadre du programme soutien à la création et à la consolidation d'espaces jeunesse montréalais. Ce montant de 150 000\$ sera affecté au projet du parc Pilon et permettra d'augmenter le montant des travaux prévus ainsi que la capacité d'emprunt.

Le montant de 8 853 000\$ prévu sera bonifié à 9 003 000\$.

Une partie du montant, soit 6 743 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt, et le solde, soit 2 260 000\$ par le surplus de l'arrondissement et les fonds de parcs.

Le présent rapport a pour but de donner un avis de motion, de présenter et de déposer en vue d'adopter un règlement d'emprunt de 6 593 000 \$ dans le cadre du Programme décennal d'investissement (PDI) exercices 2025-2034.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA24 10 063 : Adopter le Règlement RGCA24-10-0004 autorisant un emprunt de 1 659 000 \$ pour les travaux de réaménagement de parcs et espaces verts.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 6 593 000 \$ relatif aux projets de travaux de réaménagement dans les parcs et espaces verts en 2025,2026 et 2027. La somme comprend les honoraires professionnels, la surveillance des travaux, le laboratoire de contrôle des matériaux et les autres dépenses incidentes et imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt et de ses refinancements ne devra pas excéder 20 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront remboursées à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 dudit règlement.

JUSTIFICATION

Il est important d'assurer la continuité de la mise aux normes et des réaménagements des parcs et espaces verts de l'arrondissement selon le Plan directeur des parcs, espaces verts et équipements communautaires.

L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant à financer par emprunt s'établit à 6 743 000 \$.
Les budgets sont prévus aux années 2025,2026 et 2027 du présent Programme triennal d'immobilisations et se présente comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Total
Projet no	Programme de réaménagement de parcs				
Sous-projet no 25-34616-200	Parc Pilon - aménagement phase II	2 650 000 \$	3 093 000 \$	0 \$	5 743 000 \$
Sous-projet no 25-34616-300	Aménagements - parcs et espaces publics	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Total		2 650 000 \$	3 093 000 \$	1 000 000 \$	6 743 000 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces travaux visent à améliorer de façon marquée la mise aux normes, l'accessibilité et la sécurité dans les parcs et espaces verts de l'arrondissement de Montréal-Nord.

OPERATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ETAPE(S) SUBSEQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt d'un projet de règlement d'emprunt : séance du 4 novembre 2024;
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 2 décembre 2024;
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2025;
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2025.

CONFORMITE AUX POLITIQUES, AUX REGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-17

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissement



Dossier # : 1247987014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

QUE soit adopté le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:41

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Le Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics dès que nous recevrons l'approbation du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247987014

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer le projet de Règlement RGCA25-10-0003 autorisant un emprunt de 5 981 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

CONTENU

CONTEXTE

À chaque année, l'arrondissement de Montréal-Nord effectue des travaux de réfection de pavages et de trottoirs afin de maintenir les rues dans un bon état. Pour les années 2025,2026 et 2027, un montant de 6 231 000 \$ a été prévu au Programme décennal d'investissement (PDI) afin de réaliser ces travaux. De ce montant de 5 981 000 \$ sera financé par règlement d'emprunt et le solde, soit 250 000\$ par le surplus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 10 348 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0003 autorisant un emprunt de 2 514 000 \$ pour la réalisation de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaires et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs sur les rues locales.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt de 5 981 000 \$ relatif au projet de travaux d'éclairage de rue et de remplacement de lampadaire et pour des travaux de réfection de pavages et de trottoirs pour les années 2025,2026 et 2027. La somme comprend les honoraires professionnels de surveillance des travaux, de laboratoire de sols et les autres dépenses incidentes imprévues, ainsi que les taxes nettes de ristournes. Le terme de l'emprunt ne devra pas excéder 15 ans. Les dépenses relatives à ce règlement d'emprunt seront à la charge des citoyens de l'arrondissement selon les modalités prévues à l'article 4 du règlement.

- Le maintien en bon état du pavage et des trottoirs de l'arrondissement;
- Travaux d'éclairage de rue et remplacement de lampadaire;
- L'autorisation du règlement d'emprunt est la première étape essentielle pour la réalisation du projet d'immobilisation.

Le montant à financer par emprunt s'établit à 5 981 000 \$.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les budgets sont prévus aux années 2025,2026 et 2027 du présent Programme triennal d'immobilisations et s'établissent comme suit :

Numéro de projet/sous-projet	Nom de projet/sous-projet	Année 2025	Année 2026	Année 2027	Total
Projet no	Programme de réfection routière				
Sous-projet no 25-55716-100	Rue Matte - réfection	2 514 000 \$	0 \$	0 \$	2 514 000 \$
Sous-projet no 25-55716-200	PRR - mesures d'apaisement	567 000 \$	0 \$	0 \$	567 000 \$
Sous-projet no 25-55716-300	Sections de pavage	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	150 000 \$
Sous-projet no 25-55716-400	Sections de trottoirs	350 000 \$	550 000 \$	550 000 \$	1 450 000 \$
Sous-projet no 25-55716-600	Lampadaires	0 \$	150 000 \$	150 000 \$	300 000 \$
Sous-projet no 25-55716-700	PRR - local	0 \$	0 \$	1 000 000 \$	1 000 000 \$
Total		3 481 000 \$	750 000 \$	1 750 000 \$	5 981 000 \$

MONTREAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPERATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ETAPE(S) SUBSEQUENTE(S)

Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement : séance du 4 novembre 2024;
Adoption du règlement d'emprunt : séance du 2 décembre 2024;
Approbation du règlement d'emprunt par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation : 2025;
Avis public de promulgation et d'entrée en vigueur : 2025.

CONFORMITE AUX POLITIQUES, AUX REGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce présent dossier est en conformité aux normes et procédures de la Ville quant à sa politique de capitalisation et sa politique de gestion de la dette.
À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Marc-Aurele APLOGAN, Montréal-Nord

Lecture :

Marc-Aurele APLOGAN, 9 octobre 2024

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Sophie BERGERON
Secrétaire-rechercheur

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-17

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Carine HADDAD
directeur(-trice)-services administratifs en arrondissement



Dossier # : 1249069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

QUE soit adopté le projet de Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:40

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

CONTENU

CONTEXTE

Lors de la séance ordinaire du 4 novembre 2024, un avis de motion a été donné concernant le projet de Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

Le projet de règlement a été présenté et déposé. Le règlement avait au préalable été remis aux membres du conseil d'arrondissement dans le délai imparti par la loi.

Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » doit être adopté conformément à la loi.

Un avis de promulgation et d'entrée en vigueur sera publié sur le site Internet de l'arrondissement conformément au Règlement RGCA19-10-0007 sur la publication des avis publics pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secretaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249069003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RGCA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

CONTENU

CONTEXTE

L'article 458.25 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) prévoit qu'à une assemblée générale convoquée spécialement à cette fin ou lors de l'assemblée générale annuelle, la SDC adopte son budget. Cet article s'applique aux SDC créées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, RLRQ, c. C-11.4 (la "Charte"), telle que la SDC Montréal-Nord, en vertu de l'article 79.8 de l'annexe C de la Charte.

Lors de l'assemblée générale du budget de la SDC Montréal-Nord qui s'est tenue le 24 septembre 2024, le budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025 a été adopté par ses membres.

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord doit adopter un règlement approuvant ce budget et imposant une cotisation des membres pour l'année 2025, afin que le Service des finances de la Ville de Montréal puisse procéder à la perception de ces cotisations et remettre la somme totale perçue à la SDC Montréal-Nord.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10 367 – 1239069013 – 04 décembre 2023 : Adopter le Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

CA23 10 331 – 1239069013 – 06 novembre 2023 : Donner un avis de motion, présenter et déposer, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le projet de Règlement RCGA23-10-0009 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2024, et imposant une cotisation ».

CA23 10 291 – 1239069012 – 02 octobre 2023 : Approuver le règlement de régie interne de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 302 – 1239069011 – 02 octobre 2023 : Approuver la désignation de M. Jean-Marc Poirier, Conseiller d'arrondissement du district Marie-Clarac, à titre de représentant de

l'arrondissement de Montréal-Nord au sein du conseil d'administration de la SDC Montréal-Nord.

CA23 10 211 – 1239069009 – 27 juin 2023 : Autoriser la constitution de la société de développement commercial « SDC Montréal-Nord».

CA23 10 187 – 1239069005 – 05 juin 2023 : Prendre acte du dépôt du certificat du secrétaire d'arrondissement annonçant le résultat du registre tenu le 30 mai 2023 concernant la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord ».

CA23 10 154 – 1239069005 – 09 mai 2023 : Recevoir la requête pour la constitution d'une société de développement commercial sous la dénomination « SDC Montréal-Nord » et mandater le secrétaire d'arrondissement afin de tenir un registre conformément aux dispositions de la Loi.

CA23 10 143 – 1239069003 – 01 mai 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0008 intitulé « Règlement délimitant une zone portant la désignation de Montréal-Nord », aux fins de la constitution d'une société de développement commercial dans l'arrondissement.

CA23 10 070 - 1239069001 - 6 Mars 2023 : Adopter le Règlement RGCA23-10-0007 intitulé « Règlement RGCA23-10-0007 sur les sociétés de développement commercial constituées en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Montréal-Nord».

DESCRIPTION

Le présent sommaire vise l'avis de motion, en vue d'adopter à une séance ultérieure, le Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » pour la même période. À ce sujet, un budget couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, a été voté par la SDC Montréal-Nord le 24 septembre 2024 lors de son assemblée générale du budget. Ce budget de fonctionnement 2024 de la SDC Montréal-Nord prévoit des cotisations obligatoires des membres estimées à un montant de 120 000 \$ pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Pour obtenir ce montant de cotisations, la SDC Montréal-Nord demande à la Ville de Montréal d'imposer à ses membres une cotisation obligatoire, basée sur la superficie des locaux, avec un maximum de 5000 \$ et un minimum de 500 \$, comme prévu au règlement d'imposition joint au dossier, plus les taxes applicables, pour chacun des établissements du district commercial. Le budget de fonctionnement 2025 de la SDC Montréal-Nord, d'un montant total de 314 000 \$, prévoit également plusieurs subventions dont une subvention de fonctionnement attendue de l'Arrondissement et une autre provenant du Service du développement économique de la Ville de Montréal dans le cadre du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et l'amélioration des affaires*.

La subvention de l'arrondissement de Montréal-Nord, sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de contribution financière de la SDC Montréal-Nord, le cas échéant. Et la subvention du Service du développement économique de la Ville de Montréal sera à confirmer suite au dépôt d'une demande de la SDC Montréal-Nord dans le cadre du *Programme de soutien financier visant la consolidation des sociétés de développement commercial et*

l'amélioration des affaires , le cas échéant.

JUSTIFICATION

L'adoption du Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la SDC Montréal-Nord pour l'année 2025, permet à cette organisation de s'assurer d'un financement annuel récurrent pour la réalisation de ces actions grâce au prélèvement de cotisations auprès de chacun des établissements commerciaux présents sur son territoire d'intervention. Par conséquent, comparativement à une simple association de commerçants, la SDC bénéficie de plus de ressources pour la mise en œuvre de ayant des impacts plus significatifs sur le développement commercial du district où opèrent ses membres.

Ces initiatives permettent ainsi le maintien d'une offre commerciale de proximité adéquate ainsi que la mise en valeur de quartiers animés, agréables et sécuritaires pour les résidents car la vitalité des artères commerciales influence significativement la qualité de vie des citoyens.

De plus l'adoption du présent règlement fait partie des étapes de création de la SDC Montréal-Nord et la mise en place de cette nouvelle organisation s'inscrit dans le Plan collectif de développement économique de Montréal-Nord à travers :

- La priorité 5 : Soutenir les secteurs économiques prioritaires (manufacturier, commerce de détail et économie sociale);
- La stratégie 5.2 : Soutenir les projets visant le renouveau des artères commerciales.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le Service des finances enverra un compte personnalisé à chaque membre de la SDC indiquant le montant de la cotisation pour l'année 2025.

Le budget de la SDC Montréal-Nord prévoit également une contribution financière de l'arrondissement de 70 000 \$. L'éventuelle adoption d'un règlement implique le versement de cette dernière contribution. Celle-ci sera versée dans le cadre d'une convention qui sera soumise pour approbation au conseil d'arrondissement ultérieurement.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030, des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle, soit les priorités 4 et 14 suivantes :

- 4. Développer une économie plus verte et inclusive en soutenant notamment l'économie circulaire et sociale, l'achat local et écoresponsable, et la création de nouveaux emplois écologiques de qualité.
- 14. Appuyer l'innovation et la créativité des entreprises, des commerces et des organisations pour accroître leur résilience économique et générer de la prospérité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le financement d'une société de développement commercial (SDC) par les cotisations des membres contribue à la stabilité et à la pérennité de cette organisation.

Il est nécessaire pour une société de développement commercial (SDC) de disposer de ressources financières suffisantes pour soutenir ces actions de mobilisation des commerçants et à la réalisation d'initiatives à fort impact positif pour la communauté.

Pour cela il est nécessaire de faire adopter le plus rapidement possible, le Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de*

la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation » pour la même période.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le Service des finances de la Ville de Montréal envoie annuellement deux avis de cotisation aux membres des SDC, en mars et en juin.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- 02 décembre 2024 (CA) : Adoption du projet de Règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

- 02 décembre 2024 (CA) : Octroi d'une contribution financière d'une somme de 70 000 \$ pour l'année 2025 à la SDC Montréal-Nord pour soutenir sa mission de revitalisation commerciale.

- 1^{er} janvier 2025 : Entrée en vigueur du règlement RCGA25-10-0006 intitulé « Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Montréal-Nord pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, et imposant une cotisation ».

- Janvier 2025 : Versement de la contribution financière de l'arrondissement à la SDC Montréal-Nord pour l'année 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Edelweiss VIGNEAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Ludovic NGAROUSSABAYE
Commissaire au développement économique

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-15

Jérôme VAILLANCOURT
Directeur

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urban et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1248311009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 1,2 m sur la rue d'Amos pour le bâtiment sis au 4680, rue d'Amos, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

Il est recommandé :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public, l'occupation permanente sur le domaine public d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 1,2 m sur la rue d'Amos et occupant une superficie maximale de 4,53 m², localisé à un minimum de 0,5 mètre du dos du trottoir sur le lot 1 845 046 du cadastre du Québec, pour le bâtiment situé au 4680, rue d'Amos;

ET QU'un loyer pour l'occupation permanente du domaine public soit établi selon le tarif prévu au règlement de tarification en vigueur.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:40

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1248311009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre l'occupation permanente sur le domaine public d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 1,2 m sur la rue d'Amos pour le bâtiment sis au 4680, rue d'Amos, le tout en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le bâtiment sis au 4680, rue d'Amos, afin de permettre l'empiètement d'un mur de soutènement longeant la limite avant de la propriété. Il s'agit d'un bâtiment unifamilial isolé. Les terrains situés sur le côté sud de la rue d'Amos ont un dénivelé assez important qui fait en sorte que les cours avant sur cette rue ont une forte pente. La très grande majorité de ces propriétés ont des murs de soutènement afin de contenir la terre, incluant la propriété visée par le présent dossier décisionnel.

L'actuel mur de soutènement est en très mauvais état à cause du manque de stabilité du terrain. La propriétaire doit refaire son mur de soutènement et pour régler le problème de façon durable c'est de construire un mur sur le domaine public qui longe la limite avant du terrain. Un deuxième mur de soutènement conforme au règlement de zonage est proposé en marge avant. Au final, la cour avant sera fait en deux paliers, afin de régler le problème récurrent d'affaissement.

Une demande d'occupation permanente du domaine public a donc été déposée afin de permettre cette occupation.

L'empiètement sur le domaine public peut être autorisé en vertu de l'article 37 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Comme suite à la décision, l'occupation permanente du domaine public par un empiètement d'un mur de soutènement d'une hauteur maximale de 1,2 m par rapport au trottoir, d'une largeur de 11,83 m et occupant une superficie maximale de 4,53 m², localisé à un minimum de 0,5 mètre du dos du trottoir sur le lot 1 845 046 du cadastre du Québec (rue d'Amos) sera autorisée.

JUSTIFICATION

Considérant qu'une demande d'occupation permanente du domaine public a été déposée pour le 4680, rue d'Amos, en vertu du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public ayant pour but de permettre l'empiètement d'un mur de soutènement sur le lot 1 845 046 du cadastre du Québec;

Considérant qu'il n'y a pas d'enjeu concernant la sécurité du public ou avec les équipements mécaniques de voirie;

Considérant que l'implantation a été validée par la Division voirie et aqueduc de l'arrondissement;

Considérant que la demande est conforme au Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public;

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) recommande d'accorder la demande d'occupation permanente du domaine public tel qu'illustré sur le certificat de localisation portant le numéro de dossier 9372-7 et daté du 5 novembre 2024.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Des frais annuels seront exigés pour l'occupation permanente du domaine public en vertu de l'article 17 du Règlement RGCA08-10-0007 relatif à l'occupation du domaine public.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

S.O.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2 décembre 2024 - Adoption d'une résolution au conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sergio CAMPOS
Conseiller en Aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-11-14



Dossier # : 1247758003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE soit déposé le procès verbal de la consultation publique tenue le 20 novembre 2024;
ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-065 visant à autoriser l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- De déroger à l'article 92.20 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- De déroger à l'article 92.25 du règlement de zonage R.R.1562, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26 du règlement de zonage R.R.1562, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- De déroger à l'article 215 du règlement de zonage R.R.1562 afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 soit maintenue en opération pour activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé sur l'agrandissement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions du quai de déchargement;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;

- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé, l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:39

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247758003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès-verbal de consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERMarc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-065 afin de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble situé au 5671, boulevard Industriel, soit le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement au nombre de cases de stationnement, à la localisation de l'aire de stationnement, aux zones de manœuvre, à la bande d'isolement végétalisée et à la grille de zonage I8-663 concernant la marge de recul avant.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

Pour réaliser ce projet, il est nécessaire de démolir les bâtiments à l'ouest du bâtiment existant. Le projet sera assujéti au règlement RGCA06-10-0010 sur la démolition d'immeubles et une demande devra être soumise pour que le comité de démolition puisse se prononcer. Ensuite, une demande de lotissement devra être déposée pour le remembrement des lots.

Enfin, l'arrondissement révisé actuellement le Règlement RGCA09-10-0006 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le projet pourrait être assujéti à cette nouvelle version du règlement. Le cas échéant, une demande d'autorisation de PIIA devra être déposée et faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

L'immeuble est situé sur la rue de Castille, une zone industrielle abritant plusieurs entreprises et où il a déjà un volume de circulation de poids lourds important. Le réaménagement du site permettra de mieux structurer l'interface avec le domaine public et d'embellir ce tronçon de rue. Le projet s'intègre dans un environnement relativement homogène, caractérisé par la présence d'autres entreprises générant des nuisances et un achalandage similaire.

Le projet sera réalisé en plusieurs phases distinctes. Initialement, une démolition partielle des structures situées à l'ouest sera entreprise. Par la suite, les lots seront remembrés et un agrandissement sera construit. À l'est, la structure couvrant les quais de déchargement sera agrandie afin d'améliorer la fonctionnalité et réduire les nuisances. Enfin, les espaces extérieurs seront réaménagés pour améliorer le paysage, avec l'ajout de 21 arbres et une réorganisation du stationnement.

Une autre phase sera réalisée en parallèle (voir le dossier décisionnel 1247758004) dès que la construction de l'agrandissement de la structure des quais de déchargement sera entamée. Il s'agit de la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes qui sera situé sur le lot 1 093 934.

L'agrandissement comprendra deux étages. Les revêtements extérieurs seront remplacés pour s'harmoniser avec l'existant, conservant ainsi le style du bâtiment actuel, à savoir des briques d'argile rouge et des panneaux métalliques gris. La partie de l'extension donnant sur la rue ne comportera pas de fenêtres en raison de la chaîne de production intérieure, tandis que des fenêtres seront installées dans le haut de la façade. Quant aux équipements mécaniques, ils seront situés sur le toit et entourés d'un mur-écran. En raison de l'implantation du bâtiment et de la forme atypique du terrain, les cases de stationnement ne peuvent être situées qu'en marge avant principale. Cependant, l'aménagement proposé maximise le potentiel de verdissement.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À la grille I8-663, afin d'autoriser une marge de recul avant minimum de 0,3 mètre, au lieu de 4,5 m;
- À l'article 92.20, afin d'autoriser 29 cases de stationnement au lieu de 33;
- À l'article 92.25, afin d'autoriser les cases de stationnement dans la marge avant principale;
- À l'article 92.26, afin que la bande d'isolement végétalisée pour l'aire de stationnement varie de 0 m à 2 m, au lieu du minimum de 2 m requis;
- À l'article 215, afin qu'aucune zone de manœuvre ne soit aménagée sur le futur lot 6 409 669.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le 5761, boulevard Industriel, pour le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble.

CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage industriel au sens du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007

sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 8 octobre 2024, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles sur le lot 1 093 934 (dossier décisionnel 1247758004) soit maintenue en activité tant aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'un dispositif d'alerte soit installé devant l'agrandissement des quais de déchargement à l'est et devant le nouveau quai de chargement à l'ouest afin de signaler la sortie des camions;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que soit autorisé l'agrandissement et le réaménagement de l'immeuble, conformément au plan projet d'implantation, préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 30 août 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le futur lot 6 409 669 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement au début du mois de novembre mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui se tiendra le 20 novembre 2024. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 novembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du premier projet de résolution
Novembre 2024 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Novembre 2024 – Affichage sur le site du projet
20 novembre 2024 – Consultation publique
9 décembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du second projet de résolution
Décembre 2024 – Ouverture d'un registre référendaire
Février 2025 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Février 2025 – Entrée en vigueur du PPCMOI

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2024-10-09
David FORTIN Conseiller en aménagement	David ROSS Chef de division	

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1247758004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

QUE soit déposé le procès verbal de la consultation publique tenue le 20 novembre 2024;
ET QUE soit adopté en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, un second projet de résolution PP-066 visant à autoriser la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes situé sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, en dérogeant à certaines dispositions des règlements d'urbanisme de l'Arrondissement. Ainsi :

- De déroger à la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- De déroger à l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique;

Le tout aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;
- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:39

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1247758004**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le procès verbal de la consultation publique et adopter le second projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU**CONTEXTE****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantesLecture :

RESPONSABLE DU DOSSIERMarc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1247758004

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le premier projet de résolution PP-066 afin de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

Une autorisation en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble est requise, puisque le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 relativement à l'usage et l'orientation du bâtiment.

Le conseil d'arrondissement peut adopter une résolution autorisant la construction du projet et prévoir toutes conditions, eu égard à ses compétences, qui devront être remplies relativement à la réalisation du projet, et ce, suivant le processus prévu aux articles 145.36 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

L'arrondissement est en révision de son règlement RGCA09-10-0006 concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale. Le projet pourrait être assujéti à ce règlement. Le cas échéant, une demande d'autorisation devra être déposée puisque la demande devra faire l'objet d'une approbation par le conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

s.o.

DESCRIPTION

Le projet se déroulera en plusieurs phases. La première étape consiste à agrandir les quais de déchargement à l'est de l'abattoir (voir dossier décisionnel 1247758003). Actuellement, les camions de volailles vivantes attendent à l'extérieur de l'abattoir, causant des nuisances (sécurité, odeurs, déversements, bruit). La construction du bâtiment servira d'aire d'attente pour les volailles, libérant ainsi l'espace devant les quais de l'abattoir, réduisant les nuisances et permettant un aménagement paysager.

Le bâtiment d'attente sera construit sur le lot vacant 1 093 934, à 100 m de l'abattoir. Il y aura sept quais de chargement, dont un réfrigéré à 10 °C pour les matières résiduelles non

comestibles. Les autres quais pour les volailles seront ventilés. Les équipements mécaniques seront installés sur le toit et entourés d'un mur-écran.

Le bâtiment et les espaces de stationnement seront aménagés en fond de cour pour faciliter les manœuvres. La zone de manœuvre sera recouverte de pavé drainant conformément au Règlement de zonage R.R. 1562. Une bande de gazon de 2 m de largeur et 18 arbres entoureront le terrain.

Le projet s'intègre dans un environnement homogène avec des entreprises similaires, puisqu'il sera situé dans une zone industrielle avec un volume de circulation de poids lourds important. Le bâtiment d'un étage aura une hauteur approximative de 8,50 m et les revêtements extérieurs seront des blocs de béton couleur brunâtre et des panneaux d'aluminium couleur grise.

Le projet déroge à certaines dispositions du Règlement de zonage R.R. 1562 :

- À la grille I8-663, afin d'autoriser l'usage "Entreprises de camionnage" (Commercial de classe I);
- À l'article 77, afin d'autoriser que la façade principale du bâtiment ne soit pas parallèle à la voie publique.

JUSTIFICATION

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée pour le lot 1 093 934 du cadastre du Québec situé sur le boulevard Industriel, en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et ayant pour but de permettre la construction d'un bâtiment d'attente pour les volailles vivantes;
CONSIDÉRANT que le projet est dérogatoire à certaines des dispositions du Règlement de zonage R.R.1562;

CONSIDÉRANT que le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble RGCA11-10-0007 autorise, à certaines conditions, un projet particulier relatif à un usage industriel au sens du règlement de zonage en vigueur;

CONSIDÉRANT que le projet respecte les critères d'évaluation du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, s'il se conforme aux conditions prévues à la présente résolution;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de la séance du 8 octobre 2024, ont recommandé favorablement la présente demande aux conditions suivantes :

- Que les travaux d'agrandissement des quais de déchargement à l'est de l'abattoir sur le futur lot 6 409 669 soient débutés;
- Que l'aire d'attente intérieure pour camions de volailles soit maintenue en activité tant et aussi longtemps que le seront les activités de l'abattoir situé sur le lot 6 409 669;
- Qu'aucun entreposage extérieur ne soit effectué;
- Qu'à défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Montréal-Nord s'appliquent;
- Que toutes autres dispositions des règlements d'urbanisme continuent de s'appliquer;
- Que l'autorisation devient nulle et sans effet si les travaux ne sont pas débutés dans les 18 mois suivant l'entrée en vigueur de la résolution;

- Que soit autorisé, la construction d'un bâtiment d'attente intérieure pour les volailles, conformément au plan projet d'implantation préparé par Sébastien Alarie, arpenteur-géomètre, signé le 9 septembre 2024.

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 093 934 du cadastre du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

S.O.

MONTREAL 2030

S.O.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S.O.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

En conformité avec l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, un avis public sera publié sur le site internet de l'arrondissement au début du mois de novembre mentionnant que toute personne intéressée pourra participer à la consultation publique qui sera tenue le 20 novembre 2024. Un avis sera également affiché sur le site du projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

4 novembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du premier projet de résolution
Novembre 2024 – Avis public annonçant l'assemblée publique
Novembre 2024 – Affichage sur le site du projet
20 novembre 2024 – Consultation publique
9 décembre 2024 – Conseil d'arrondissement – Adoption du second projet de résolution
Décembre 2024 – Ouverture d'un registre référendaire
Février 2025 – Conseil d'arrondissement – Adoption de la résolution finale
Février 2025 – Entrée en vigueur du PPCMOI

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

David FORTIN
Conseiller en aménagement

ENDOSSÉ PAR

David ROSS
Chef de division

Le : 2024-10-09

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Jérôme VAILLANCOURT
directeur(-trice)-amenag.urbain et serv.
entreprises (arr.)



Dossier # : 1245579003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 16 novembre 2024 jusqu'au 30 avril 2025.

QUE soit autorisée la création d'un poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 16 novembre 2024;
ET QUE ces dépenses soient imputées conformément aux informations inscrites dans le dossier décisionnel.

Signé par **Le**

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO
directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1245579003

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des travaux publics , Division de la voirie et de l'aqueduc
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la création d'un poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs, (emploi 221430), groupe de traitement FM05, à la Division de la voirie et aqueduc de la Direction des travaux publics de Montréal-Nord, et ce, à compter du 16 novembre 2024 jusqu'au 30 avril 2025.

CONTENU

CONTEXTE

Dans un objectif de cohérence de la gestion des ressources humaines et financières au sein de la division de la Voirie et aqueduc, la direction des travaux publics de Montréal-Nord a décidé de créer un poste temporaire de contremaître d'arrondissement voirie-parcs (contremaître neige), à la division de la voirie et aqueduc (emploi : 221430, groupe de traitement FM05), de l'accréditation des cadres, échelle salariale de 2024 (82 710 \$ à 124 056\$). Un employé col bleu travaille en fonction supérieure, à titre de contremaître, à chaque hiver dans le but de supporter la gestion dans les opérations de déneigement. La création de ce poste temporaire nous permettra d'être plus transparent dans le mouvement de notre personnel, ainsi que dans notre suivi budgétaire. Pour la période du 16 novembre 2024 au 30 avril 2025, cette création de poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs (contremaître neige) sera financé par la réserve neige

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Ce poste temporaire sera utilisé à chaque saison hivernale pour affecter les cols bleus en fonction supérieure à titre de contremaître. Ce poste permettra de mieux suivre les mouvements de personnel et permettra de mieux déterminer l'expérience à titre de cadre d'un col bleu en fonction supérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour la période du 16 novembre 2024 au 30 avril 2025, cette création de poste temporaire de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs (contremaître neige) sera financée par la réserve neige.

Dépense prévue pour l'année 2024

Poste : CONTREMAÎTRE D'ARRONDISSEMENT- VOIRIE ET PARCS (contremaître neige) (emploi 221430)

Période : du 16 novembre 2024 au 30 avril 2025

Référence budgétaire n° : 8700

La dépense prévue pour ce poste, pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2024 est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître voirie	221430	258,00	41,76	10 800 \$	2 300 \$	13 100 \$	2 900 \$	16 000 \$

La dépense prévue pour ce poste, pour la période du 1er janvier au 30 avril 2025 est la suivante :

Poste	Emploi	Nombre d'heures totales	Taux horaire	Total salaire	Primes, TS & bques maladies	Total salaire	DAS	Total de la dépense
contremaître voirie	221430	648,00	41,27	28 900 \$	8 800 \$	37 700 \$	7 800 \$	45 500 \$

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Montréal-Nord , Direction des services administratifs (Daniel ROBERT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

t

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie Danielle JEUDY
Secrétaire d'unité

ENDOSSÉ PAR

Le : 2024-10-24

Nasser AWAD SHKEMY
chef(fe) de division - voirie - arrondissement

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Maxime Ubner SAUVEUR
Directeur des travaux publics



Dossier # : 1249171006

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

QUE soit nommé M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-12-02 17:37

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249171006

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er janvier au 31 mars 2025.

CONTENU

CONTEXTE

L'article 20.2 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C11.4) permet au conseil d'arrondissement de désigner parmi ses membres un maire suppléant à l'arrondissement et de déterminer la durée du mandat, le tout conformément à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 24 10162 Nommer M. Philippe Thermidor à titre de maire suppléant pour la période du 1er juillet au 31 décembre 2024.
CA23 10 381 Nommer Mme Chantal Rossi à titre de mairesse suppléante pour la période du 1er janvier au 30 juin 2024.

DESCRIPTION

Le maire suppléant possède et exerce les pouvoirs de la mairesse d'arrondissement lorsque celle-ci est absente du territoire de l'arrondissement ou est empêchée de remplir les devoirs de sa charge.

JUSTIFICATION

Le mandat du maire suppléant se terminera en date du 31 décembre 2024. Il y a lieu de procéder à la nomination d'un nouveau maire suppléant pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2025.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-11-08



Dossier # : 1249171007

Unité administrative responsable : Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

QUE soit adopté le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025 se tenant au 4243 rue de Charleroi le:

- 3 février 2025;
- 10 mars 2025;
- 7 avril 2025;
- 5 mai 2025;
- 2 juin 2025;
- 30 juin 2025;
- 11 août 2025;
- 2 septembre 2025;
- 29 septembre 2025;
- 1er décembre 2025.

Signé par Tonia DI GUGLIELMO **Le** 2024-11-29 08:51

Signataire :

Tonia DI GUGLIELMO

directeur(-trice) - arrondissement
Montréal-Nord , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1249171007

Unité administrative responsable :	Arrondissement Montréal-Nord , Direction des services administratifs , Secrétariat d'arrondissement_greffe et archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 319 al. 2 de la Loi sur les cités et villes (chapitre C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 10333 Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2024.

CA22 10317 Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2023.

CA21 10350 Adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2022.

DESCRIPTION

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement pour l'année 2025, se tenant au 4243 rue de Charleroi, à 19 h, le

- 3 février 2025;
- 10 mars 2025;
- 7 avril 2025;
- 5 mai 2025;
- 2 juin 2025;
- 30 juin 2025;
- 11 août 2025;
- 2 septembre 2025;
- 29 septembre 2025;
- 1er décembre 2025.

JUSTIFICATION

s/o

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s/o

MONTRÉAL 2030

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

s/o.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à l'article 320 al. 1 de la Loi sur les cités et villes (Chapitre C-19), un avis public sera donné.

L'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc-Aurele APLOGAN
secrétaire d'arrondissement

ENDOSSÉ PAR

Carine HADDAD
Directrice des services administratifs

Le : 2024-11-08

